

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1986

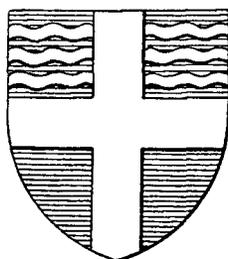
pour la période du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. — Compte de chèques postaux : 12-2827-6. — Téléphone : 55 21 21.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Merillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Garderie de dépannage « Les Moufflets ». — Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 55 56 82.

Ludothèque. — Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements : téléphone 55 42 14 ou 55 37 70.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Téléphone 55 34 48. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale (B.I.S.). — Route de Suisse 71. Téléphone 55 27 75.

Ouvert : mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.
vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Service d'aide familiale. — Centrale : avenue du Mail 1, téléphone 28 10 33.

Aide ménagère au foyer. — Centrale : rue des Vollandes 30, téléphone 36 12 10.

Placements familiaux. — Mme Muller, téléphone 55 38 82 de 7 h. à 10 h.

Restaurant scolaire. — Renseignements : téléphone 55 31 35.

Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées. — Hospice Général, tél. 36 31 32.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major :* Cap G. Alessi, tél. 55 16 53; Plt P. Marcuard, tél. 55 20 25; Lt F. Blanchard, tél. 55 24 57; Lt A. Falconnet, tél. 55 11 87.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

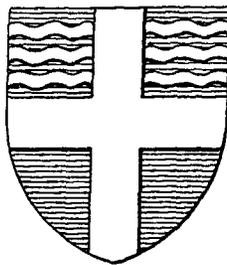
COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1986

pour la période du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 mars 1983

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M ^{me} Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M ^{me} Falconnet Denise	1979
MM. Gelbe-Hausen Norbert	1985
Levrat Bernard	1967 et 1983
M ^{me} Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984

PARTI LIBÉRAL

M ^{mes} Genequand Sylvie	1985
Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

ENTENTE COMMUNALE

MM. Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

MM. Herbez Cédric	1983
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1986-1987

Président :	M. Jean-Pierre Piccot
Vice-président :	M ^{me} Liselotte Kraus-Gurny
Secrétaire :	M. Didier Alessi

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Conti Daniel, président; Genequand Sylvie, Jaeggle Michel, Levrat Bernard, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Picot Jacques, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Falconnet Denise, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Martinoli Joseph, Pouilly Léonard, Schmutz Pierre-Yves, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Gelbe-Hausen Norbert, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Picot Jacques, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Conti Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Falconnet Denise, Genequand Sylvie, Herbez Cédric, Jaeggle Michel, Kraus-Gurny Liselotte, Martinoli Joseph, Schneckenburger Janine.

Commission de l'environnement : Ferrero Claude, CA délégué; Courtois Michel, président; Falconnet Denise, Gelbe-Hausen Norbert; Genequand Sylvie, Herbez Cédric, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Schneckenburger Janine.

Commission d'étude des locaux sociaux et culturels : Ferrero Claude, CA délégué; Falconnet Denise, Herbez Cédric, Jaeggle Michel, Schneckenburger René, Zolliker Michel.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Bühler Joseph, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal), Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 24 avril 1983

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **Claude Ferrero** (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport - Environnement.

M. **Gérard Ramseyer** (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. **Pierre Wicht** (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1986

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1986 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu onze séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté une séance interne de travail et d'information et cinquante-sept séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

28 avril 1986 :

- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1985 et des crédits supplémentaires.
- Approbation des conditions d'un emprunt auprès de la Coopérative financière des Communes genevoises.
- Adhésion au Service informatique de l'Association des communes genevoises et vote d'un crédit pour l'acquisition du matériel informatique.
- Crédit d'étude pour l'aménagement du quartier de Richelien.

12 mai 1986 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1985.
- Adoption des comptes financiers de l'exercice 1986.
- Attribution d'un local pour un centre d'accueil pour adolescents.

26 mai 1986 :

- Rénovation du pavillon scolaire Argand n° 1.
- Rénovation de la salle de gymnastique de Bon-Séjour.
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal.

23 juin 1986 :

- Raccordement au collecteur d'eaux usées de la Commune de Genthod.
- Crédit complémentaire pour un aménagement supplémentaire au Centre sportif de La Bécassière.

22 septembre 1986 :

- Crédit d'étude complémentaire pour la maison pour personnes âgées.
- Acquisition de la propriété Bonnet au chemin de Montfleury.
- Crédit pour un collecteur d'eaux pluviales au Château des Chavannes.
- Crédit pour les collecteurs d'égouts à la route de Sauverny.
- Crédit pour la réfection du canal à la route de Sauverny.
- Préavis au plan directeur cantonal consécutif à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

3 novembre 1986 :

- Réfection intérieure du bâtiment de la rue des Dissidents.
- Transformation et rénovation de la ferme de Bon-Séjour.
- Remboursement d'un solde de dette envers la Ville de Genève.
- Présentation du projet de budget communal pour 1987.

17 novembre 1986 :

- Préavis sur l'étude concernant la construction de parkings privé et public.
- Crédit pour couvrir la part communale à l'augmentation du capital social de la Banque hypothécaire du canton de Genève.

15 décembre 1986 :

- Crédit pour un aménagement scolaire dans l'immeuble HLM de Bon-Séjour.
- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1985 de la Fondation communale Versoix-Centre.
- Adoption du budget communal pour 1987.

2 mars 1987 :

- Préavis à trois plans d'aménagement (La Scie, chemin de l'Ancien-Péage et abrogation d'un plan à Versoix-la-Ville).
- Crédit pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie.
- Crédit pour une fresque au passage piétonnier sous la route de Sauverny.

18 mars 1987 :

- Préavis à un plan d'aménagement à l'avenue Adrien-Lachenal.
- Vote de la réalisation de la Résidence de Bon-Séjour et d'un garage souterrain.

- Adoption des statuts de la Fondation de la Commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées et handicapées.
- Affectation du Fonds Livida.

30 mars 1987 :

- Crédit pour la construction de collecteurs d'égouts au chemin Pré-Colomb.
- Crédit pour les aménagements extérieurs de Bon-Séjour.
- Crédit complémentaire pour un nouveau véhicule du Service du feu.
- Vente d'un bâtiment à la rue des Moulins.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil municipal en 1986.

Un ancien conseiller municipal est décédé en 1986 : M. Alphonse Chollet qui avait siégé de 1935 à 1965. A sa famille, nous renouvelons ici notre respectueuse sympathie.

POLITIQUE RÉGIONALE

C'est l'an passé que nous avons abordé pour la première fois ce thème; nous entendions de la sorte affirmer non seulement l'importance grandissante de notre commune, mais surtout sa responsabilité accrue dans les négociations de haut niveau qui s'annonçaient.

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande du Groupement des Communes de la rive droite d'être représentées dans le **Groupe de travail qui réunit les Conseillers d'Etat vaudois et genevois.**

C'est M. Claude Ferrero qui a été désigné et qui participe dorénavant à cette concertation au sommet. Les chapitres traités concernent principalement : l'aménagement du territoire, le développement des zones d'activités et les transports publics.

Nous avons également obtenu deux sièges dans le **sous-groupe de travail des transports**, dont l'un a été attribué à M. Gérard Ramseyer.

Simultanément, nous avons veillé à travers le très actif **Groupement des Communes de la rive droite** à développer des relations de confiance avec la Direction générale des CFF (voir plus loin la rubrique CFF).

Bien que tout chez nous avance à pas prudents, nous avons bon espoir de voir, grâce à l'action dynamique de toutes les personnes en présence, se concrétiser un ensemble de mesures qui améliorera **la qualité de la vie à Versoix.**

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Construction, urbanisme et aménagement — Route d'évitement — Police et circulation — Etat-civil — Statistiques.

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Suite aux perturbations dans l'administration communale déjà annoncées dans notre précédent compte rendu administratif, nous avons pris diverses mesures afin de résorber les retards et procédé à une réorganisation prévoyant une adaptation des locaux, un nouvel équipement technique et une extension du personnel.

Ainsi, il a été décidé l'engagement d'un secrétaire administratif. A ce nouveau poste est entré en fonction le 1^{er} février 1987 M. Daniel Vuadens.

Suite au départ de M^{me} Bobillier en février 1986, nous avons pu engager, avec entrée en juin, une enfant de Versoix, M^{me} Françoise Vetterli-Zbinden. La nécessité de détacher M^{me} Madeleine Böhm du secrétariat pour l'affecter à des remplacements à l'état-civil et une collaboration à la comptabilité nous ont conduit à engager une nouvelle secrétaire entrée en fonction le 1^{er} décembre, M^{lle} Mercedes Gentile. Entre-temps, pour suppléer aux absences, nous avons dû faire appel à du personnel temporaire, dont M^{me} Danièle Grenier qui apporte depuis près d'un an une collaboration efficace au titre d'aide de bureau.

Au service des travaux, M. Robert Genoud a pris sa retraite après vingt-cinq ans de services très appréciés, dont cinq ans en qualité de chef cantonnier. Nous tenons ici à rendre hommage à l'activité de M. Genoud, homme solide. Ayant travaillé auparavant aux CFF à une période où les conditions étaient difficiles, il a maintenu au sein de notre équipe les principes acquis. Il n'a jamais ménagé sa peine et a toujours montré une grande disponibilité à toutes occasions. Nous pouvons lui renouveler ici nos vœux sincères pour une heureuse retraite.

Son remplacement, dès le 1^{er} janvier 1987, est assuré par M. Gilbert Ducret, cantonnier en fonction depuis dix-huit ans. M. William Meyer continue à assurer la fonction de sous-chef.

Pour compléter l'équipe, nous avons engagé M. Camille Moret qui commence son activité le 1^{er} avril et l'engagement d'une personne supplémentaire est en cours.

L'ouverture du Centre sportif à La Bécassière nécessite également de nouveaux emplois. Au début janvier 1987 est entré en fonction M. Patrick Galley qui assurera la maintenance des installations. Durant cette période préalable, il suit de près la construction et se renseigne auprès d'installations similaires. Dès l'été 1987, nous aurons besoin de gardiens de piscine. Les travaux d'entretien extérieur seront confiés à nos cantonniers, dont nous renforçons le nombre dans ce but. L'en-

retien intérieur, dans une première période tout au moins, sera confié à une entreprise.

L'occupation intense des divers locaux du Centre de Bon-Séjour continue à nous poser des problèmes de conciergerie que nous devons résoudre dès la fin des travaux en cours à la ferme, travaux qui augmenteront l'importance des locaux à usage du public.

La conciergerie de l'école de Montfleury II a trouvé depuis décembre 1986 un titulaire : M. Marino Pisani, engagé à temps partiel par la Commune et par la régie s'occupant du centre commercial. M. Pisani succède ainsi à M. et M^{me} Seidler, qui avaient bien voulu assumer cette tâche durant la période de finition des travaux.

En août 1986, est entrée en fonction à la bibliothèque, M^{me} Antoinette Perrot, bibliothécaire diplômée, qui succède à M^{me} Marie-Rose Levrat que nous remercions pour toute son activité durant de nombreuses années.

Le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

Il n'est pas inutile de répéter que le compte budgétaire annuel prend de plus en plus d'importance. Les recettes ont évolué comme suit au cours de ces dix dernières années :

1976	Fr. 4.867.000,—
1980	Fr. 6.299.000,—
1982	Fr. 7.533.000,—
1984	Fr. 9.421.000,—
1985	Fr. 10.540.000,—
1986	Fr. 11.060.000,—

L'augmentation régulière des recettes permet, d'une part, de faire face aux sollicitations de dépenses nouvelles ou en hausse et, d'autre part, de constituer un autofinancement pour une partie des importants investissements nécessités par une communauté en plein développement.

La préparation du budget annuel des recettes et des dépenses requiert beaucoup d'attention. Les renseignements fournis par le Département des finances sont étayés par des données réelles. Par exemple, l'évaluation de la valeur du centime additionnel des personnes physiques, poste le plus important de nos recettes, reste toujours délicate, car il nous appartient de l'apprécier en nous fondant aussi sur nos propres renseignements. D'autre part, nous ne pouvons pas tenir compte de l'estimation du centime additionnel des personnes morales.

La communication du produit du centime additionnel de l'année 1986 nous a, une nouvelle fois, apporté une surprise agréable. Budgetisé à Fr. 144.000,—, soit pour un montant de Fr. 7.200.000,—, le produit a finalement atteint Fr. 8.005.326,— soit Fr. 160.106,— par centime. Comme les années précédentes, les prévisions établies par le Département des finances ont été atteintes.

La perception de la taxe professionnelle communale avait subi un important retard de plusieurs années.

Avec le concours d'une collaboration extérieure, la mise à jour a été effectuée en 1986.

Le reliquat en fin d'exercice reste dans des limites très raisonnables.

La plus-value globale de nos recettes 1986 s'établit à Fr. 1.518.000,— par rapport au budget. Les dépenses sont restées dans des proportions raisonnables en regard des prévisions. Les dépassements sont de l'ordre de Fr. 510.000,— soit le 5,35% du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies de Fr. 594.000,—.

Tout cela permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 1.569.100,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 3.400.000,—.

Le compte budgétaire annuel boucle avec un excédent de recettes de Fr. 43.831,25.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 4,99% en 1986, contre 5,10% en 1985. Cette diminution reflète la tendance générale de réduction des taux.

Afin de profiter de conditions intéressantes et pour faire face aux dépenses relatives aux nombreuses réalisations et acquisitions en cours, nous participons pour une somme de Fr. 4.000.000,— à l'emprunt public de février 1987 de la Coopérative financière des Communes genevoises émis au taux de 4,25%.

C'est la dernière fois que les comptes annuels sont présentés sous la forme que chacun connaît depuis longtemps. Au 1^{er} janvier 1987, le nouveau modèle de comptes, en préparation depuis plusieurs années, est entré en vigueur. Il comprend un budget de fonctionnement et un compte des investissements. Il nécessite une réflexion comptable entièrement différente de ce que nous avons connu jusqu'ici et par là même requiert des utilisateurs, autorités et fonctionnaires, une grande attention pour l'application des nouveaux principes. Le budget pour 1987 a été établi selon les nouvelles normes.

Parallèlement à l'introduction du nouveau modèle de comptes, un système informatique a été mis en place. Les études étaient conduites depuis plusieurs années par un groupe de grandes communes. Elles ont abouti au début de 1986 à la définition du système proposé aux communes. Cela a eu comme avantage de ne pas avoir à effectuer des études propres à notre commune et de bénéficier de l'appui constant des spécialistes qui ont étudié et mis au point le projet. En date du 28 avril 1986, le Conseil municipal a voté l'adhésion de la commune au Service informatique de l'Association des Communes genevoises (SIACG) et voté le crédit nécessaire de Fr. 200.000,— pour l'acquisition du matériel. Les membres du personnel intéressés au fonctionnement de l'informatique, tout d'abord ce qui concerne la comptabilité et ensuite le secrétariat, ont suivi les cours de formation nécessaires.

Fonds spéciaux

Comme chaque année, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est toujours utilisé, dans le cadre de ses recettes courantes qui proviennent principalement des finances de naturalisation, pour résoudre des cas particuliers qui ne peuvent pas émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, a permis à environ nonante familles ou personnes isolées de condition modeste de recevoir un colis de victuailles lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livida » dispose à fin 1986, intérêts accumulés compris, d'un capital de Fr. 3.848.905,—. Le 18 mars 1987, le Conseil municipal a décidé de constituer un capital de Fr. 200.000,— permettant, selon les volontés de la donatrice, de créer une bourse en faveur d'une jeune fille de condition modeste pour faire des études d'infirmière. Le solde disponible du fonds est affecté à la construction de la maison pour personnes âgées. Il reste encore à établir, en accord avec les exécuteurs testamentaires, le règlement mentionnant les clauses et conditions pour la bourse.

Construction, urbanisme et aménagement

En matière d'aménagement et d'urbanisme, un fait marquant, bien qu'il soit plutôt théorique et pas spectaculaire, a été la réponse communale à la consultation sur le projet de concept de l'aménagement cantonal, consécutif à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Après plusieurs réunions d'information et de travail, le Conseil municipal a pu, dans sa séance du 22 septembre 1986, donner au canton un avis très détaillé.

D'autre part quatre préavis pour des plans d'aménagement de quartier ont été donnés : l'aménagement en zone artisanale du quartier de La Scie, un bâtiment au chemin de l'Ancien-Péage, l'abrogation d'un plan à Versoix-la-Ville, route de Suisse et pour un immeuble à l'avenue Adrien-Lachenal.

En matière de constructions privées, seul un bâtiment comprenant douze appartements à Versoix-la-Ville a démarré. Il faut y ajouter plusieurs chantiers de villas, notamment à la route des Fayards, au chemin du Molard, au chemin de Villars. Les constructions de grands ensembles de maisons familiales, chemin Franconis et Port-Léman se poursuivent.

L'important projet de construction « Les Conifères » sis entre la route de Sauvigny et le chemin Ami-Argand n'a toujours pas démarré. Il en est de même d'un projet de logements au chemin Ami-Argand.

Le projet de petits immeubles sur la campagne « Fleur d'Eau » à Versoix-la-Ville est remplacé par une étude préalable d'un complexe hôtelier important qui conserverait la villa et permettrait un accès public au lac.

A Versoix-la-Ville, deux projets de construction selon les normes de la zone existante 4b, soit conformément à l'étude du secteur effectuée par M. Jean-Marc Lamunière, architecte-urbaniste, ont été présentés. Ils sont actuellement en panne, faute d'accord avec des voisins pour l'établissement des voies d'accès.

En ce qui concerne les propriétés communales, les travaux de rénovation de la « Maison du Charron » ont débuté en juin 1986 et se poursuivent normalement. Les travaux dans l'immeuble contigu de la rue des Dissidents ont pu également débuter. L'utilisation de la salle du Conseil municipal est prévue dès octobre 1987.

Il sera fait état dans d'autres chapitres de la maison pour personnes âgées et de la ferme de Bon-Séjour.

En 1986, la commune a pu finalement acquérir la propriété Bonnet sise chemin de Montfleury 1. Il s'agit d'un terrain de 6500 m² avec de magnifiques arbres sur lequel existe une villa à front de la route de Suisse. Elle est contiguë à celle acquise il y a quelques années à la route de Suisse 151. Nous sommes heureux, au terme de plusieurs années de discussions, d'avoir pu obtenir cette propriété

L'aménagement en zone industrielle et artisanale du quartier de La Scie va prochainement arriver dans une période active. Des contacts à ce sujet ont déjà eu lieu avec le Département des travaux publics.

Route d'évitement du Bourg

Comme ces dernières années, nous devons malheureusement constater que rien n'a avancé en ce qui concerne les travaux proprement dits.

Le Conseil d'Etat a cependant remarqué que la route de Suisse ne possédait plus le statut de route nationale depuis la construction de l'autoroute. Il a demandé aux autorités fédérales de procéder à ce reclassement afin d'obtenir des subventions importantes. Malheureusement, rien ne pourra être fait sur le plan fédéral avant 1988 et les autorités cantonales ne veulent pas entreprendre de travaux avant d'avoir la certitude d'obtenir ce reclassement et les importantes subventions qui en découleront.

Du côté communal, la Commission d'études techniques de la route *d'évitement du Bourg* (CETREB) a pratiquement terminé ses travaux pour le secteur de La Scie. Le plan d'aménagement de quartier est en voie d'acceptation par le canton. Il permet la mise en valeur sans attendre la construction de la route d'évitement.

Police et circulation

Comme nous le relevons chaque année, les problèmes auxquels nous sommes le plus souvent confrontés se rapportent à des questions de circulation routière, de parcage des véhicules, d'interdictions et de signalisation. Les demandes qui nous sont présentées sont examinées conjointement avec la gendarmerie et le Service cantonal de la circulation.

La densification de la construction dans la région vaudoise avoisinante amène à travers Versoix un nombre toujours plus important de véhicules. Le problème ne sera réglé que par la construction de la route d'évitement.

Le projet de parking privé souterrain entre la place Charles-David et le chemin César-Courvoisier, dont l'étude a déjà été entreprise en été 1984, fait actuellement l'objet de discussions serrées entre les promoteurs et l'Etat de Genève.

En ce qui concerne le projet de parking sous la place de la Gare, il est entièrement lié à la réalisation de la route d'évitement et ne pourra être construit que simultanément à celle-ci.

Nous nous plaignons à relever la décision du Conseil municipal du 18 mars 1987 pour la réalisation d'un garage souterrain de quatre-vingt-quatre places à Bon-Séjour. Ce garage payant sera à disposition des usagers de la future Résidence de Bon-Séjour, ainsi que des utilisateurs de l'ensemble du Centre.

Nous continuons à entretenir les meilleures relations avec le poste de gendarmerie de Versoix et avec les agents qui le desservent.

Etat-civil

Il a été célébré quatre-vingt-deux mariages (soixante-neuf en 1985), enregistré quatorze décès (vingt-deux en 1985) et aucune naissance (idem 1985) à Versoix, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986.

Durant la même période, neuf naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi quatorze nouveaux Versoisiens.

Notre service d'état-civil a délivré cent nonante-sept actes durant l'année 1986.

Il a été procédé à vingt inhumations dans notre cimetière, dont quatre incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de dix nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1985 et le 31 décembre 1986 :

	1985		1986	
<i>Total</i>		<u>8693</u>		<u>8947</u>
soit :				
genevois		2336		2416
confédérés		3308		3284
étrangers		<u>3049</u>	<u>8693</u>	<u>3247</u>
se répartissant :				
— hommes				
genevois	1084			1110
confédérés	1475			1455
étrangers	<u>1628</u>	4187	<u>1753</u>	4318
— femmes				
genevoises	1252			1306
confédérées	1833			1829
étrangères	<u>1421</u>	4506	<u>8693</u>	<u>1494</u>
			4629	<u>8947</u>

L'augmentation est importante, mais seulement temporaire. Par suite de départs non enregistrés au Contrôle de l'habitant en 1986, mais seulement au début de 1987, l'effectif de la population s'élève à 8864 à fin février 1987.

Routes et emplacements — CFF, transports publics — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et ports — Sport, stade et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale — Patrimoine.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes et emplacements

La **route d'évitement du Bourg de Versoix** fait l'objet d'une procédure entre l'Etat de Genève et la Confédération pour son reclassement en route principale suisse. Cette mesure a pour but l'obtention ultérieure d'une importante subvention fédérale. Ce projet enregistre donc un nouveau temps d'arrêt. La perspective de cette réalisation interdit tout chantier de grande envergure mais n'empêche pas la conduite des travaux courants d'entretien. Il n'y en eut que cinq cette année pour un montant global de Fr. 30.000,—.

L'**avenue Théodore-Vernes** a connu sa première remise en état totale depuis 1958. Il s'agissait d'un chantier de Fr. 330.500,— (crédit voté le 24 mars 1986), conduit parallèlement avec la pose d'un nouveau collecteur.

C'est également la pose d'un nouveau collecteur qui a déterminé l'important chantier de l'**avenue Louis-Yung**, partie supérieure. Ce chantier s'est achevé comme prévu au début de l'été. Pour répondre au vœu des habitants, un nouvel éclairage « à l'ancienne » a été adopté, il est unanimement apprécié.

Le **chemin Ami-Argand** fait l'objet d'une étude toujours en cours, visant à son aménagement compte tenu d'une piste cyclable côté lac de la voie CFF et d'une éventuelle modification de circulation eu égard à l'étroitesse du pont CFF.

La **route des Fayards** est à nouveau à l'ordre du jour : il s'agit de la réalisation d'un trottoir, laquelle ne peut être conduite qu'en parallèle avec la pose d'un collecteur EP. L'ensemble des problèmes liés à l'assainissement sont cependant compliqués par la perspective de plusieurs chantiers immobiliers plus ou moins importants, d'où la lenteur de l'étude globale en cours.

Le **chemin de Montfleury** a fait l'objet d'une étude de réaménagement, produite en avril 1986. Les contacts avec les propriétaires privés concernés se poursuivent.

A l'**avenue de Richelien** ont été terminés en mai 1986 de modestes travaux de réfection de banquettes.

A la **route de Saint-Loup** a été réalisé un petit tronçon de piste cyclable améliorant la sécurité des écoliers et des collégiens fréquentant les écoles du secteur Lachenal. Il s'est agi d'une dépense modeste de Fr. 70.000,— préfigurant cependant ce que pourraient être les circulations cyclistes dans ce quartier très fréquenté.

Le chantier cantonal de la **route de Sauverny** avance. Le pont par-dessus la voie CFF a été ouvert pendant l'été et le tronçon pont CFF-

Collège du Léman a été entrepris dans la foulée. L'Etat de Genève a pu répondre favorablement aux préoccupations des habitants riverains sur la plantation d'une nouvelle haie le long de cette artère, vœu auquel nous avons apporté notre soutien. Pendant l'hiver 1986-1987 ont été entamées les discussions relatives au tronçon Collège du Léman-route de l'Etraz, discussions délicates en raison de l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de cette artère cantonale.

Sur la **route de Suisse**, au niveau du débouché du chemin de Montfleury, sera posé un équipement de signaux lumineux. La décision du Département de justice et police date de février 1987, les travaux seront entrepris l'an prochain.

Pour répondre à la demande des utilisateurs, nous avons revu l'aménagement du **parc du Château de Saint-Loup**. Nous nous sommes assurés la collaboration de Pro Juventute pour la conception des jeux d'enfants, le concept est prêt, les travaux seront conduits pendant la belle saison 1987.

L'emplacement du **Molard** pose toujours problème : il est d'une part peu salubre et la sécurité y est relative et d'autre part il pourrait être mieux utilisé en tant que zone artisanale. Le dialogue est engagé avec le Canton, avec les forains et voyageurs.

La petite fontaine de Versoix-la-Ville en face du restaurant du Vieux-Port a retrouvé une nouvelle jeunesse, le puits qu'elle couvre est resté en l'état.

CFF, transports publics

L'année sous référence a été riche d'activités dans le domaine des transports publics.

Créé à l'initiative de la commune de Versoix au printemps 1985, le **Groupe de travail transports publics, routes et parkings**, émanation du Groupement des communes de la rive droite du lac, a rendu son rapport le 16 janvier 1986. Sur la base de ce travail préalable, le Conseil d'Etat a été interrogé par le Groupement des communes de la rive droite du lac à plusieurs reprises. Nos préoccupations ont été prises en compte dans le cadre de la concertation Vaud-Genève et dès mars 1987, le conseiller administratif délégué de notre commune siège au sein du Groupe de travail « Transports » dans le cadre de ces relations intercantionales.

Le 27 août 1986 a été lancée l'action « **Prenez le train, la Mairie vous rembourse...** ». Il s'agit d'une mesure concrète d'encouragement à l'utilisation des transports publics pour les mouvements pendulaires par le biais d'un modeste subventionnement incitateur. L'opération 1986 (quatre mois) a touché quatre cent trente-sept personnes pour un montant global de Fr. 7.490,—. Eu égard à son succès, cette opération a été reprise pour 1987 dès le 1^{er} janvier.

Nous avons adopté un rôle moteur en ce qui concerne l'amélioration des **prestations CFF** sur la ligne Nyon-Genève. C'est ainsi qu'avec l'aide technique du président de la section genevoise de la Fédération suisse des cheminots et la collaboration statistique de la Direction du

Collège des Colombières, nous avons pu exposer le 3 novembre 1986 au Département de l'économie publique de l'Etat de Genève non seulement quels étaient nos besoins en trains supplémentaires mais quelles étaient les solutions techniquement envisageables que nous pouvions proposer. Dans le cadre du Groupement des communes de la rive droite du lac, nous avons pu concrétiser notre volonté d'information en obtenant le privilège d'auditionner le Directeur général des CFF accompagné pour l'occasion du Directeur du Premier Arrondissement. Notre action dans le domaine des CFF a donc pris une dimension supplémentaire qui doit beaucoup à l'état d'esprit positif et dynamique des magistrats des communes de la rive droite du lac.

Nos efforts pour créer un **parking de transfert route-rail** en face de la gare CFF sont indissociablement liés à la réalisation de la route d'évitement du Bourg de Versoix, nous avons, dans l'attente d'une réalisation concrète, au moins la satisfaction d'être prêts à faire face à nos obligations le moment venu.

Nous avons été saisis en été 1986 d'un projet tendant à la renaissance d'une **ligne de transports publics à Versoix**, entre le quartier de Montfleury et le Bourg en particulier. Echaudés d'une part par l'expérience passée qui s'était révélée catastrophique et d'autre part par le coût exorbitant des projets envisagés, nous avons ouvert un nouveau dossier. Nous travaillons sur deux axes : d'une part l'établissement des besoins, d'autre part les possibilités juridiques et techniques raisonnablement envisageables. Le sondage « **Faut-il des transports publics à Versoix ?** » a été lancé début mars 1987. Une étude juridique relative à l'installation de bases de taxis communaux à Versoix a été rendue le 16 février 1987. A court terme, sur la base des documents reçus, nous serons à même de faire rapport au Conseil municipal sur cette importante question.

Assainissement

Les travaux d'assainissement sont coûteux, ils étaient devisés pour 1986, dans l'hypothèse d'une réalisation totale du programme adopté, à 1,8 million.

La conception du **collecteur du Nant-de-Braille** remonte à juin 1984. L'accord du Département des travaux publics nous a été donné le 7 mars 1986 et les travaux, pour un montant de Fr. 337.500,—, ont été attribués après examen des soumissions le 24 avril 1986. Il s'agit de travaux délicats, en particulier pour la traversée des voies CFF au niveau du quartier de Montfleury. Les difficultés techniques rencontrées ainsi que l'état du sous-sol détermineront un certain nombre de plus-values encore difficiles à chiffrer mais apparaissant comme devant être importantes.

En septembre 1986, le Conseil municipal a voté un crédit de **Fr. 148.000,—** pour la reprise des eaux pluviales du quartier du **Château des Chavannes** à Sauvigny. L'autorisation du Département des travaux publics date du 12 novembre 1986, les travaux sont en cours.

En mars 1986, le Conseil municipal a été saisi du projet d'assainissement de l'**avenue Théodore-Vernes**. Les travaux ascendent à

Fr. 412.000,—, ils ont été adjugés en avril 1986 et les travaux ont débuté le mois suivant. Ils ont été terminés comme prévu pour la fin de l'automne, le chantier ne s'achevant qu'avec la terminaison des travaux routiers.

L'assainissement de l'**avenue Louis-Yung**, partie supérieure, s'est achevé à l'été 1986. Notre mission de bons offices à l'égard des propriétés riveraines concernées a été menée à bon port et nous remercions les propriétaires de leur objectivité. Il s'agissait d'un chantier d'assainissement d'un demi-million, sa seconde étape relative à la partie inférieure de l'avenue Louis-Yung est programmée pour 1987-1988.

L'assainissement du quartier **des Buissonnets et de Joli-Port**, réglé de manière privée, est en suspens. Les contacts avec les propriétaires concernés sont maintenus mais aucune décision de caractère communal n'a encore été prise.

A la fin de l'année sous référence, le 30 mars 1987, le Conseil municipal a voté un crédit de **Fr. 213.000,—** relatif à la création d'un tronçon de collecteurs EP/EU à **Versoix-la-Ville**. Tout en permettant le raccordement de réalisations immobilières en cours ou à court terme, cet assainissement permet de réserver l'avenir dans un quartier promis à un développement urbanistique certain.

A l'issue de ce chapitre, nous tenons à remercier les propriétaires privés des relations cordiales qu'ils ont ménagées à notre administration ainsi qu'à nos ingénieurs mandatés. Des remerciements particuliers vont également aux organes compétents de l'Etat de Genève qui nous accordent dans le domaine de l'assainissement une collaboration de qualité.

Voirie

L'agrandissement du bâtiment de **Voirie** à la route de Saint-Loup est à l'étude. Une première réflexion nous a conduits à imaginer de pallier au manque de locaux par la construction de hangars sur le haut de la parcelle Lachenal. Ce projet devisé à un million a fait l'objet d'un message à la Commission des travaux en mai 1986, qui lui a préféré une étude plus ambitieuse visant à agrandir le bâtiment lui-même de 50 % de son cube. Les architectes MM. Imobersteg et Payot ont présenté en janvier 1987 une étude intéressante du périmètre Lachenal. Une décision finale n'est pas attendue avant le printemps 1987, mais entre-temps ont été réalisés ou lancés de modestes travaux au rez inférieur du bâtiment de voirie visant à régler les besoins de la Compagnie des sapeurs-pompiers ou encore la pose d'un module de hangar vers les jardins pour l'hivernage des plantes.

Le tableau ci-dessous vous renseigne sur l'évolution enregistrée dans le domaine de la **destruction des ordures**.

Année	Tonnage	Coût
1977	1840 tonnes	Fr. 156.401,—
1984	2654 tonnes	Fr. 265.000,—
1985	2887 tonnes	Fr. 288.705,—
1986	2893 tonnes	Fr. 312.212,—

On remarque que pour la première fois depuis dix ans, la hausse annuelle est insignifiante.

Dans le domaine de la **récupération du verre** le tableau se présente de la manière suivante :

Année	Tonnage
1982	69,3 tonnes
1983	73,1 tonnes
1984	75,3 tonnes
1985	90,0 tonnes
1986	89,9 tonnes

Même remarque qu'au sujet de la destruction des ordures : les quantités de verre reprises se sont stabilisées pendant l'année sous référence.

Le dossier de la récupération des **déchets spéciaux** est en perpétuel mouvement. L'information scientifique ou technique à ce sujet est en effet diversifiée et parfois contradictoire. C'est ainsi que nous réservons notre décision au sujet de la récupération de l'aluminium, que l'Association des communes genevoises étudie sur le plan cantonal le problème de la récupération du papier, que le problème des crottes de chiens n'a pas passé la rampe d'une commission du Conseil municipal et qu'enfin, le problème de la récupération des tailles de haies et autres déchets ménagers fait également l'objet d'une étude sur le plan cantonal, conduite cette fois-ci par l'Etat de Genève. Nous revenons par ailleurs au problème du compost sous la rubrique « Environnement » ci-après.

Cours d'eau, plage et ports

Les travaux sectoriels d'entretien du **Canal de Versoix** se sont poursuivis; le plus important d'entre eux concerne le passage de ce cours d'eau sous le carrefour route de Sauverny-chemin de Pont-Céard-avenue du Lac. Devisés à Fr. 156.000,— dont le 50% à charge de la commune, ces travaux ont débuté dans le cadre de l'important chantier de la route de Sauverny conduit par l'Etat de Genève. Ils doivent s'achever à la fin du printemps 1987.

Le « **bief de la Versoix** » ou « **canal des Usiniers** » a connu une réfection en été 1985. Il appert cependant que le travail « propre en ordre » conduit par nos mandataires n'est pas à la convenance de la faune piscicole. Des mesures favorisant l'habitat des poissons ont donc été décidées, mention de cette péripétie étant faite pour démontrer jusqu'où va le soin du détail.

En collaboration avec l'**Association pour la Sauvegarde du Léman**, la commune de Versoix a édité une affichette destinée principalement aux navigateurs et les rendant attentifs aux dangers que présentent pour le lac certains produits de nettoyage et certaines peintures pour bateaux.

L'exploitation de la **plage** de Port-Choiseul continue à donner satisfaction. En novembre 1986, nous avons proposé une augmentation de la surface engazonnée, le terrain étant pris sur la campagne « La

Grève». L'Etat de Genève s'est déclaré d'accord avec cette proposition, une modification des clôtures ne pouvant cependant intervenir qu'à l'issue de la saison 1987 en raison des autorisations encore à obtenir.

Le projet d'aménagement du **port de la Mairie** pour l'accueil d'une unité de sauvetage rapide a connu des avatars bien que l'autorisation de construire soit en notre possession depuis le 31 octobre 1985 et que le crédit de réalisation ait été voté le 17 février 1986. En passant au plan de détail il s'est avéré que le concept général demandait à être amélioré; puis la commune de Versoix, devenue maître d'ouvrage, a dû changer d'architecte. Un nouveau projet a été élaboré; s'il reste concret et opérationnel au niveau du port, il est cependant beaucoup plus ambitieux au niveau de l'urbanisme du secteur de la Mairie; c'est une affaire à suivre.

Sport, stade et emplacement de sport

Le **Centre sportif de Versoix** à La Bécassière sort de terre. Le bouquet a été posé le 25 mars 1987. Au 22 janvier 1987, à titre d'exemple, trente-deux entreprises travaillaient sur cette réalisation, le montant des paiements effectués atteignait 4,9 millions. Dès l'été 1987, Versoix possédera sur le plan sportif un outil de travail d'excellent niveau, nonobstant la présence d'une piscine d'été et d'installations de délasserment bienvenues. Après le long temps des semailles et les tribulations de croissance vient celui des récoltes.

L'entretien du **stade de Champs-Pauvres** se poursuit. Comme par le passé nous pouvons compter sur la collaboration sympathique et efficace de M. G. Meylan, conseiller horticole cantonal. En 1986, les soins culturels se sont élevés à Fr. 9.960,—, c'est-à-dire tout à fait dans la norme habituelle. Ils ont été augmentés de légers travaux d'entretien des hangars et de réfection de clôtures.

Le **terrain B du chemin de Dessous-Saint-Loup**, partiellement installé en stabilisation mi-dure l'an dernier, donne entière satisfaction. Sa prochaine disponibilité en raison de l'ouverture du Centre sportif de Versoix aiguise les appétits : deux projets de réalisation de logements sociaux sur cette parcelle occupent la réflexion du Conseil municipal.

Le **Parcours sportif de la Commune de Versoix** est l'exemple type d'un aménagement simple, rationnel et efficace. Son succès demeure aussi élevé que son coût d'entretien reste réduit. Une étude, conduite pendant l'hiver et relative à l'installation d'un WC sur le parking du chemin des Douves et une fontaine aux abords immédiats du refuge forestier n'a pas abouti eu égard au coût particulièrement élevé d'un tel aménagement. Le problème donc est laissé en suspens, il pourrait être repris à l'occasion d'éventuels travaux importants dans ce secteur.

Notre **concept de politique sportive communale**, créé en 1983, a donc connu sa troisième année d'existence. Pour 1986, sept clubs se sont partagés Fr. 18.400,— pour la classe d'âges 7-13 ans et quatre clubs se sont répartis Fr. 4.600,— pour la classe d'âges 14-20 ans. Compte tenu des subsides Jeunesse et Sport, le sport versoisien a touché un subventionnement total de **Fr. 61.327,—**, le 27 % de ce sub-

ventionnement global émanant de la Confédération. Il est cependant bon de relever que ce subventionnement correspond rien que pour la tranche d'âges 7-13 ans, à 18.178 unités (heures d'école de sport × enfants).

Au budget sportif figure un poste permettant d'aider ponctuellement des **sportifs méritants**. C'est ainsi qu'ont bénéficié d'un petit «coup de pouce» de la commune de Versoix l'athlète Sébastien Wschiansky et les coureurs motocyclistes Philippe Bouzanne et Nicolas Lucchini qui ont reçu chacun la somme symbolique de **Fr. 500,—**, ainsi que le jeune navigateur Etienne David, seul sélectionné suisse aux Championnats du monde juniors, aidé par un chèque de **Fr. 2.000,—**.

Enfin, les **handicapés physiques ou mentaux** n'ont pas été oubliés. C'est ainsi que le Conseil municipal a voté le 30 mars 1987 un subside unique et forfaitaire de **Fr. 5.000,—** destiné à équiper le club «Schtroumpfs Natation», réunissant nombre d'handicapés mentaux qui trouvent dans le sport en général et la natation en particulier un moyen d'identification et d'intégration à la société. Ce club est basé à Onex, il utilise les installations sportives de cette dernière commune.

Sociétés locales

Nous sommes de ceux qui pensons que les sociétés locales «font Versoix». Nous saluons donc ici avec enthousiasme l'activité dynamique et féconde des différents groupements locaux.

Pour l'essentiel :

- C'est dorénavant le **Ski-Club** qui représente officiellement notre commune au sein de l'Association Romande de Ski.
- L'**Association des Cavaliers de la région de Versoix** organise traditionnellement sa chasse automnale; elle joue également un rôle intéressant de relation avec les cavaliers, les organismes de protection de la nature, le public et l'administration communale.
- Changement à la tête de la **Société Lémanique des Courses de Lévrier** : M. Jean-Pierre Bürk succède à M^{me} Maguy Charles.
- La commune de Versoix prend en charge les deux tiers du coût des travaux de traçage au sol que nécessite l'activité dynamique du **Versoix Badminton-Club**.
- Le «Tournoi des Chefs» traditionnellement mis sur pied par le **Versoix CTT** (tennis de table) est devenu un classique de la saison versoisienne.
- Changement à la tête du **Club Nautique de Versoix** : M. Charles Vultier succède à M. Michel Armagagnan. Le CNV a procédé à une certaine réforme de structure qui laisse présager une évolution sportive calquée sur une organisation moderne du sport sans pour autant préjudicier les intérêts des membres du club attachés à la navigation de plaisance. Enfin, le CNV a organisé la prestigieuse Coupe de France des 6 m J1 à la perfection... et l'équipage de Philippe Durr est encore Champion du Monde des 8 m.

- Changement également à la tête du **FC Versoix** : M. Raymond Lacroix succède à M. Claude Jaillet.
- Le **Versoix Basket** ne se sort que lentement des difficultés financières qu'il connaît et qui ont pour origine une activité s'étendant sur toute la Romandie, voire la Suisse. Privé de ressource financière par l'absence de salle omnisport, il doit à l'aide de la commune de Versoix de pouvoir maintenir en ligues nationales ses deux équipes fanion. Les résultats sportifs se ressentent de cette situation précaire.
- C'est le dernier né des clubs sportifs versoisiens : le **Squash-Club Versoix**, qui a été fondé le 15 octobre 1986. Ce club, pour l'instant joue sur le territoire de communes voisines.
- Le **Tennis-Club Versoix** connaît une riche activité, il prépare activement son quarantième anniversaire et surtout son déménagement au Centre sportif de Versoix.
- Changement également à la tête du **Judo-Club Versoix** : M. Robert Cuénod succède à M. Michel Courtois.
- Le déménagement au C.O. des Colombières d'un local de stockage permet à la **FSG-Versoix** de développer une salle de musculation dorénavant ouverte à l'ensemble des sociétés sportives. La réalisation est en cours.
- Le **Versoix Model-Club**, à la tête duquel M. A. Comminot succède à M. Marc Meier, a peut-être trouvé la piste de buggies qu'il recherche activement. Il a pu compter sur notre appui total dans cette recherche. La solution est cependant entre les mains du Département des travaux publics.
- Changement encore à la tête de la **Société de Quilles de Versoix** : M. Maurice Abbé succède à M. Hermann Siebeneck.
- A la tête de la **Société de Sauvetage**, M. Christian Steigmeier a succédé à M. Roland Colli, lequel est devenu Président de la Société Internationale de Sauvetage du Léman (SISL). C'est cette présence versoisienne en haut lieu qui nous valait l'honneur d'accueillir le 14 mars 1987 les assises de la SISL au C.O. des Colombières. La Société de Sauvetage prend une part active à l'établissement du projet de Port-Mairie dont nous avons parlé sous une autre rubrique.
- La **Société de Tir de Versoix** connaît une activité particulièrement brillante sur le plan de la compétition.

La désormais traditionnelle **Fête du Bourg** a été organisée pour sa troisième édition par le Versoix CTT, à la satisfaction générale.

Le **Mérite sportif 1986** est allé d'une part à M. Xavier Bouvier, membre de la Société de Tir de Versoix et quadruple Champion de Suisse de ball-trap et d'autre part à M. Alain Delacuisine, Champion suisse junior de tétathlon. Ont également obtenu des distinctions le groupe compétition junior du Club Nautique de Versoix (M^{lle} Séverine Guex, MM. Yann Dalla Turca, Etienne David et André Guggiari), le boxeur Mousse Moukendjo et pour la première fois... un animal : Altair de

Maupertuis, un whippet mâle sprinter Champion de Suisse et Vice-Champion d'Europe. La manifestation de remise du Mérite sportif, le 3 février 1987, était honorée de la présence d'une foule de personnalités du monde sportif, dont l'entraîneur du FC Servette, M. Thierry de Choudens, le Président de la Fédération Européenne de boxe M. H. Pignet, ainsi que les dirigeants et entraîneurs du Boxing-Club de Carouge.

La **Fête Intersociétés** est en difficulté. Mise sur pied le 2 août 1986 en désespoir de cause par la FSG Versoix, elle n'a connu qu'une maigre affluence même si l'ambiance des joutes était particulièrement sympathique. Un sondage lancé à l'occasion de la manifestation, corroboré par un second sondage organisé par l'administration communale, confirme le statu quo tout en marquant un net désintéressement des organisateurs potentiels pour la mise sur pied de cette manifestation à l'avenir. Une décision finale est à prendre avant l'édition 1987 de cette pourtant bien sympathique manifestation locale qui doit peut-être son essoufflement à son grand âge.

Agriculture

Pendant l'année sous référence ont été pris les premiers contacts visant à une opération d'**amélioration foncière** dans le secteur des terres de La Californie. L'étude n'en est qu'à ses prémices, un développement concret ne doit pas être attendu avant l'an prochain.

Forêts

L'opération de fourniture gratuite d'un sapin de Noël aux associations de quartiers s'est poursuivie, mais aux frais de la commune de Versoix. Comme annoncé, notre stock est épuisé, mais il est bien difficile de renoncer à une tradition quand elle fait une telle unanimité, d'autant plus que chacun profite de cette décoration de fin d'année.

Le **refuge forestier** sis au départ du parcours sportif de la commune de Versoix connaît un vif succès. Il n'a subit que peu de déprédations... pourvu que cela dure.

Cimetière

L'opération consistant à renouveler les **arbres** du cimetière sera conduite l'an prochain, seules les demandes d'offres ayant été diffusées dans l'année sous référence. Rappelons que la première étape de renouvellement des arbres du cimetière remonte à 1982.

Décoration florale

Notre slogan n'a pas changé : « Fleurir votre commune, c'est fleurir votre vie ! ». Le **concours 1986** a été remporté en catégorie « immeubles » par M. Bruno Cancian et en catégorie « maisons individuelles » par M. Gilbert Buffat. M. G. Buffat a également obtenu une distinction sur le plan cantonal, c'est désormais une tradition. Nous saisissons

l'occasion de ce rapport pour réitérer nos remerciements aux membres bénévoles du jury et à toutes celles et ceux qui se donnent la peine de fleurir notre commune.

Patrimoine

C'est de patrimoine nautique qu'il s'agit : la commune de Versoix a adhéré à l'**Association pour la conservation du patrimoine naval lémanique**. Cette adhésion trouve sa première manifestation concrète dans la restauration du voilier « Phoebus ».

La commune de Versoix a d'autre part fait l'acquisition d'un ancien **pressoir**, ceci pour avoir en réserve cet intéressant vestige d'un passé pas très éloigné et chaleureux.

La rénovation de l'**immeuble du Charron et de la Maison Malherbe** est évoquée sous un autre chapitre de ce rapport.



Ecoles — Bâtiments communaux — Activités culturelles — Bibliothèque — Actions sociales — Jeunesse — Etablissement pour personnes âgées — Service du feu — Protection civile — Environnement.

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Ecoles

Pour la première fois depuis 1977, il n'a pas été nécessaire d'ouvrir de nouvelles classes à la rentrée d'automne 1986. Toutefois, les deux classes non encore utilisées à la nouvelle école infantine de Montfleury II ont été occupées, d'une part par celle qui utilisait la salle de jeux de l'école de Montfleury I, d'autre part par un transfert d'une classe des pavillons Argand. Nous avons ainsi pu rendre à sa destination d'origine la salle de jeux de Montfleury et mettre de l'aisance dans les pavillons.

A fin mars 1987, l'**effectif** total des classes enfantines et primaires s'élevait à **807** (14 de plus que l'année précédente) et les **41 classes** se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	6 classes division élémentaire 8 classes division moyenne 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes division élémentaire
— Pavillons Argand/Pont-Céard	3 classes division élémentaire
— Ecole de Montfleury I	4 classes division élémentaire 8 classes division moyenne
— Ecole de Montfleury II	4 classes division élémentaire
— Ecole de Bon-Séjour	5 classes division moyenne

Les **élèves non domiciliés à Versoix** sont actuellement au nombre de 51, soit 5 de plus que l'année précédente.

28 viennent de Chavannes-des-Bois (plus 2), 17 d'autres communes vaudoises (plus 2) et 6 de communes genevoises.

Trois enseignants ont cessé leur activité à fin juin 1986 : M^{me} Georgette Audergon, M^{me} Lucienne Steffen et M. Jean Tochon, après avoir accompli entre 35 et 40 ans de carrière à Versoix. Nous les remercions cordialement pour tout ce qu'ils ont donné à nos enfants et leur souhaitons une heureuse retraite.

Le déroulement de la **Fête des promotions** s'est effectué, comme depuis 1984, en deux étapes. Le vendredi soir c'était la cérémonie, agrémentée de nombreuses productions des enfants, qui réunit les élèves de 6^e année et leurs familles; le repas-buffet, organisé de main de maître par les sapeurs-pompiers, a rencontré plein succès.

La fête du dimanche après-midi, qui commence par le chatoyant cortège des enfants et enseignants à travers la commune et se continue par les jeux et le goûter, a été à nouveau un grand rassemblement de la population versoisienne, dans une ambiance musicale populaire et détendue qui en fait tout le charme.

Merci aux enfants, aux maîtresses et maîtres, aux parents, aux groupements et particuliers qui contribuent à cette parfaite réussite.

Nous recevons toujours avec plaisir les sollicitations d'enseignants, seul ou regroupés, qui nous demandent une **contribution exceptionnelle** — toujours raisonnable — pour un événement particulier : spectacle, excursion, échange de classes, complément d'équipement, etc.

Nous y répondons favorablement, trop heureux de marquer ainsi notre reconnaissance pour des initiatives si louables.

Le **restaurant scolaire** est toujours très fréquenté, avec parfois plus de soixante enfants. L'encadrement des déplacements par des convoyeuses, rémunérées par le Département de l'instruction publique, fonctionne impeccablement.

Nous sommes très reconnaissants à l'égard des dévoués Versois et Versoisiennes qui, jour après jour, veillent bénévolement à la préparation et au service du repas.

Nous invitons tous nos lecteurs et lectrices à venir rejoindre leurs rangs; ils y éprouveront la plus vive satisfaction.

Nous nous plaisons à souligner les **excellentes relations** qui existent entre les autorités et le personnel communal, d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles, d'autre part.

Les rapports sont aussi agréables avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

Bâtiments communaux

Nous conduisons avec le plus grand soin l'**entretien du patrimoine bâti** de la commune.

L'**ancien pavillon scolaire du groupe Choiseul**, rénové extérieurement il y a quelques années, a fait l'objet d'un réaménagement intérieur complet, y compris le mobilier; coût : Fr. 100.000,—.

La **salle de gymnastique de l'école de Bon-Séjour** a été également rajeunie : sol, éclairage et vitrages ont été refaits à neuf; coût : Fr. 135.000,—.

La **galette en rez** se trouvant à l'arrière de l'immeuble **HLM de Bon-Séjour**, 93, route de Suisse, laissée à l'état brut, a trouvé son affectation définitive.

Elle abritera dans les meilleures conditions les deux classes de travaux manuels et textiles actuellement logées dans le pavillon vétuste qui borde le préau.

Ce pavillon, dont le déplacement serait hors de prix, sera démonté et mis à disposition de la ville de Genève, qui s'est déclarée preneur.

Les travaux d'aménagement de la galette ont commencé et les classes seront ouvertes à la rentrée de fin août; coût : Fr. 270.000,—, dont la plus grande partie sera couverte par la subvention du canton.

La rénovation lourde de la **villa-ferme de Bon-Séjour** a également commencé; elle sera terminée à la fin de l'année.

Nous disposerons alors de trois splendides caves voûtées, couvrant près de 200 m², propices à l'animation culturelle.

Il y aura encore quatre surfaces à usage commercial d'environ 100 m² chacune, ainsi que la garderie de dépannage « Les Mouflets » et l'appartement du concierge; coût : Fr. 1.860.000,—.

Après de longues et fructueuses négociations, l'Etat de Genève, par l'entremise du président du DTP, M. Christian Grobet, a accordé à la Commune de Versoix l'usage gratuit de la **villa de maître de Montfleury** pour une première période... de 50 ans. Quel splendide cadeau, pour lequel nous exprimons toute notre reconnaissance.

Nous avons repris avec un zèle nouveau l'étude de sa restauration, tâche délicate et combien passionnante.

Maison honorée depuis deux siècles par des hôtes prestigieux, elle a encore été visitée le 26 mars 1987 par le ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, lors d'un bref séjour en Suisse.

Il venait découvrir avec émotion les lieux où son illustre prédécesseur Chou. En-lai avait séjourné plus de trente ans auparavant.

L'attribution permanente ou temporaire de locaux communaux aux sociétés et groupements divers continue à mobiliser tous nos efforts, car nous sommes pleinement désireux de favoriser au mieux la très riche vie associative qui caractérise notre commune.

Activités culturelles

La **Commission d'animation culturelle d'Ecole et Quartier** développe tout au long de l'année une féconde activité de coordination et d'animation, avec l'assistance d'une équipe maintenant bien rodée dans l'organisation des manifestations.

Nous citerons parmi les prestations qu'elle a organisées :

- Le fantaisiste Pierre Miserez, le 15 avril 1986.
- « Zanskar, aventure thibétaine », superbe multivision de O. Follmi, le 16 avril 1986.
- « Ciné-Exploits » sur l'eau et la montagne, les 14 et 15 mai 1986.
- Un concert d'instruments à vent avec Charles Burk et ses compagnons, le 30 mai 1986.
- Une magnifique soirée de fin de cours d'Ecole et Quartier, première du genre, avec de nombreuses productions; un grand succès.
- TV Podium à la carte, une énorme « bastringue » de la Radio-Télévision Suisse Romande, du 11 au 15 août 1986, réunissant des milliers de spectateurs sur le terrain de Bon-Séjour, dans une ambiance de fête, détendue et heureuse.

Un très grand merci aux nombreuses sociétés locales pour leur active participation à l'organisation et à la tenue des cantines.

- La soirée de lancement d'Ecole et Quartier, le 10 septembre 1986, où vraiment tout le « quartier » accourt en masse.
- Le chœur mixte de Commugny, le 3 octobre 1986.
- Une conférence sur : « Aménagement en espace de jeu, oui... mais comment ? », le 15 octobre 1986.

- Un concert de M^{mes} Danielle Russel (chant) et Brigitte Siddiqui (piano), le 9 novembre 1986.
- « Fantaski », film de glisse et d'exploits sportifs, les 19 et 20 novembre 1986.
- Un concert de la Musique Municipale de Versoix, sous la direction de M. Charles Burk, le 3 décembre 1986.
- Des conférences-débat « Dialogue sur les drogues », les 15, 22 et 29 janvier 1987.
- Une ciné-conférence sur le Pérou, à la découverte du monde, le 28 janvier 1987.
- Le très beau film sur la course autour du monde à la voile de l'UBS-Switzerland, présenté par Pascal Girardin, enfant de Versoix.

Ecole et Quartier a conduit dans son 11^e exercice, terminé à fin août 1986, pas moins de 93 activités, fréquentées par 1409 participants.

Ecole et Quartier attire parce que son infrastructure permet une réponse rapide aux demandes du quartier, émanant soit des personnes voulant suivre des cours, soit de celles désirant en donner. Les propositions jugées intéressantes sont soumises à l'approbation du public qui, par un nombre d'inscriptions suffisant, fait vivre ou non une activité.

L'indépendance et des lignes de pouvoirs simples permettent une flexibilité telle que, à chaque moment, une nouvelle activité peut être lancée ou un séminaire à succès peut être reconduit. Ainsi, Ecole et Quartier devient une sorte d'aimant, ou de tremplin, pour tout ce qui bouge à Versoix. Elle attire ainsi les forces dynamiques et progressives au service de la communauté dans un dialogue permanent et une écoute active indispensable à un organisme sain.

Un très grand merci à sa présidente, M^{me} Maureen Payró, à son administrateur, M. Pierre Dupanloup, au directeur du Collège des Colombières, M. Georges E. Schürch, qui nous met également à disposition, à toute occasion, le bel aula.

Le **Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV)** s'est de nouveau signalé par une impeccable « Semaine d'octobre », avec exposition des artistes versoisiens, spectacles pour enfants et adultes, présentation des travaux des participants au concours annuel. Il s'agissait de réaliser une bande dessinée sur le thème des « secrets de Versoix ».

L'encouragement aux artistes exerçant dans la commune se développe. Nous avons confié à M. François-Didier Hermès la conception d'une fresque en céramique, à laquelle les enfants de 8 à 12 ans de nos écoles seront appelées à travailler; elle ornera le passage protégé sous le nouveau pont de Sauverny. Soulignons que le Fonds de décoration cantonal a la générosité d'en financer le 50 %.

L'escalier qui relie la route de Suisse au chemin Courvoisier, derrière l'Auberge du Raisin, va aussi faire l'objet d'une décoration; nous allons lancer un concours par appel et former un jury pour désigner le meilleur projet.

Nous remercions M. Pietro Sartorio, architecte de la nouvelle école enfantine de Montfleury II, qui a offert à la commune la majestueuse

colonne, vestige glorieux du pont de la Coulouvrenière, qui embellit le préau.

Nous avons nos belles **animations locales traditionnelles**, toujours très fréquentées : Fête des commerçants et artisans en juin à la place du Bourg, avec vente de vin chaud au profit d'une œuvre locale, Promotions, Premier août, la Fête du lac des Traîne-Matin et la Fête du Bourg à fin août.

Saluons la performance du nouveau **Groupement des Portugais de Versoix**, qui a organisé, du 25 au 27 avril 1986, une suite d'événements folkloriques et culinaires mettant en évidence leur beau pays; ce fut un grand succès.

Au chapitre de l'information, une **plaquette sur Versoix** a été distribuée en octobre 1986 à tous les ménages; bien accueillie, elle fera l'objet d'une réédition en temps opportun.

Le nouveau plan de Versoix est en cours d'exécution.

Nous venons de recréer un **groupe d'histoire régionale** qui a déjà élaboré un riche programme d'activités, qui va de l'interview des personnes âgées à la création d'une bibliothèque histoire, en passant par la rédaction de publications inédites sur la petite histoire, la faune et la flore régionales, sans oublier l'approche d'un futur musée versoisien.

Créé l'an passé le « **Mérite de la Commune de Versoix** », destiné à récompenser une personnalité qui a bien servi la commune, a été remis le 3 février 1987, devant le Tout-Versoix accouru, à M^{me} Christiane Guerne.

Nous entendions ainsi honorer douze ans d'engagement bénévole continu au service d'Ecole et Quartier. Scénariste et réalisatrice de l'ouverture des portes de l'Ecole, régisseur à court et à long terme dans le Quartier, notre lauréate coordonnait et supervisait tout, dans une ardeur contagieuse empreinte de chaleur humaine.

Bibliothèque

L'année 1986 a vu de **nombreux changements dans le personnel** de la bibliothèque. En mai, M^{me} Hélène Levrat nous a quittés, après plusieurs années de bénévolat; M^{me} Hélène Levrat a développé la bibliothèque, offrant le meilleur d'elle-même aux lecteurs pendant plus de vingt ans. Qu'elle trouve ici l'expression de notre profonde gratitude et soit assurée de nos cordiales pensées pour une retraite harmonieuse. Quant à M^{me} Marie-Rose Levrat, après douze ans d'activité parmi nous, elle a arrêté de travailler fin juillet. Nous la remercions pour ses loyaux services et sa grande serviabilité, et lui exprimons toute notre reconnaissance.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir M^{me} Antoinette Perrot, jeune bibliothécaire versoisienne, venant nous apporter sa collaboration dès mi-août. Nous espérons que nos lecteurs trouvent toujours autant de plaisir à venir nous rendre visite, et les remercions pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont fait.

Grâce à l'**augmentation de notre budget**, nous avons pu acquérir 217 livres de plus qu'en 1985, soit au total 893 livres, ceci nous per-

mettant de mieux répartir nos achats et ainsi répondre aux besoins des secteurs moins favorisés. Nous avons prêté 22.560 livres à 6417 lecteurs.

Notre système de prêt devenant de plus en plus lourd, nous avons continué à enquêter sur les différentes possibilités de changement, nous arrêtant tout particulièrement sur le domaine de l'informatisation.

La mise à disposition d'une machine à traitement de texte, l'Hermès 60, nous facilite grandement notre travail et nous permet plus de rapidité et d'efficacité.

Les classes ayant participé aux ateliers « Lire nous réunit » ont pris part au concours « **Les secrets de Versoix** », organisé en octobre par le GAAV; trois d'entre elles, guidées par de jeunes bédéistes, ont réalisé des planches intéressantes, surtout en comparaison avec celles de mars.

Actions sociales

Notre Commune continue à verser des **allocations complémentaires** à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne. Ils s'élèvent chaque fois à Fr. 275,— pour les personnes seules et à Fr. 425,— pour les couples. Au second versement est ajoutée une allocation de chauffage de Fr. 100,—. Le montant total des allocations versées en 1986 s'est élevé à Fr. 58.300,—.

Le nombre des **chômeurs complets** s'est élevé en moyenne à 24 durant l'année 1986, contre 30 durant l'année précédente.

La **sortie annuelle des aînés**, offerte par la Commune et organisée avec cœur par la Commission sociale et culturelle, a eu lieu le 8 septembre 1986.

Par un temps magnifique, 280 invités ont pris le train jusqu'à Soleure, où un excellent repas a été servi dans l'ancienne halle aux blés.

La remontée de l'Aar en bateau jusqu'à Bienne, avec le spectaculaire passage de l'écluse de la Nidau, a été un enchantement pour chacun.

Nos remerciements vont aux nombreux accompagnants, très attentifs au bien-être de personnes parfois très handicapées.

Le **Club des Aînés**, qui a fêté ses dix ans d'existence, poursuit avec bonheur son activité diversifiée, d'une part dans ses plaisants locaux de la rue de l'Industrie, d'autre part en organisant des visites et excursions très suivies.

Le **Bureau d'information sociale (BIS)** développe à notre pleine satisfaction sa fonction de service social de la commune. L'importance croissante de ses tâches nous conduit à étendre son activité au profit de nos concitoyens, qui apprécient toujours plus nombreux les prestations multiples auxquelles il est en mesure de faire face.

Tous nos remerciements vont à M. David Armitage, assistant social, et à sa collaboratrice, M^{me} Anne-Marie Leyvraz.

La **crèche-garderie « Les Moufflets de Bon-Séjour »** apporte avec bonheur un soutien apprécié aux jeunes mamans, en accueillant leurs enfants dès la naissance et jusqu'à l'âge de quatre ans.

Pendant l'été, elle a été pour la première fois ouverte tous les matins, ce qui a rencontré un franc succès.

Notre gratitude va à M^{me} Evelyne Thurnherr, présidente, à son comité, aux nurses et jardinières d'enfants qui assurent un encadrement de première qualité.

Grâce aux locaux mis à disposition par la commune, **la garderie de l'Association des habitants de Montfleury** a pu reprendre son activité bénéfique en février 1986, sous la responsabilité de M^{me} Maria Ecuyer; la fréquentation élevée confirme sa nécessité.

La **ludothèque**, sous la dynamique présidence de M^{me} Muriel Widmer, connaît un développement réjouissant.

Ceci nous a conduit à mettre à sa disposition deux locaux supplémentaires pour le rangement des jouets.

Nous remercions les nombreuses mamans bénévoles qui assurent l'ouverture du mercredi après-midi, ainsi que, parfois avec leurs maris, l'entretien et la réparation des jouets.

Le **service des repas à domicile**, mené par un groupe de dames de Versoix, à qui va toute notre reconnaissance, dessert des personnes momentanément ou durablement handicapées, le plus souvent âgées. C'est l'occasion, trois fois par semaine, d'apporter en plus un contact humain gratifiant à des personnes souvent très solitaires.

Le **service des soins à domicile de la Croix-Rouge genevoise** fait bénéficier l'ensemble de nos communiens de prestations sanitaires des plus appréciées. Notre reconnaissance s'est traduite cette année par la rénovation de leurs locaux permanents de la rampe de la Gare.

Les services **d'aide ménagère au foyer** et **d'entraide familiale** sont également très présents et efficaces; nous nous préparons à leur mettre à disposition des locaux d'accueil à Versoix.

La **Société des samaritains de Versoix et environs**, de création récente, développe une activité d'utilité publique qui prend une ampleur réjouissante. Elle organise dorénavant à Versoix même la journée du « don du sang » et nous encourageons chacun et chacune à leur apporter un peu de ce bien précieux.

Nous terminons le chapitre en mettant en évidence le beau travail réalisé à Versoix par la **Fondation Cap-Loisirs**. Rappelons que son objectif est de favoriser l'épanouissement personnel, l'autonomie et l'intégration sociale des personnes mentalement handicapées.

Jeunesse

C'est en mai 1986 que le Conseil municipal a donné son feu vert à la création d'un **Centre d'accueil pour les adolescents de Versoix**.

A cet effet, le rez-de-chaussée de la villa Naine, proche de Montfleury, était mis à disposition de l'Association entre-temps constituée, baptisée peu après le RADO (rassemblement des adolescents).

Après réfection légère des locaux, l'activité pouvait, dès septembre, débiter dans de bonnes conditions.

Une animatrice expérimentée, M^{lle} Dominique Schmitt, assistée de deux moniteurs, a remarquablement assumé le lancement, et l'inauguration officielle, en janvier, a permis d'apprécier la qualité du cadre.

Rappelons que ce type de structure est supervisé par l'Office de la jeunesse, qui finance les salaires; un comité local formé de jeunes et d'ânés de Versoix, ainsi que du Conseiller administratif délégué, assure d'heureuse façon la gestion.

Près d'une centaine de jeunes de 12 à 18 ans fréquentent plus ou moins régulièrement le RADO, et l'on peut déjà dire qu'il répond aux espoirs placés en lui.

Nous poursuivons notre soutien **aux activités d'été** à la Grève de Port-Choiseul, très suivies par les jeunes de la commune.

Nous continuons également sans relâche à soutenir des spectacles pour jeunes, l'accession aux cours pour jeunes d'Ecole et Quartier, des animations, échanges et excursions proposés par les enseignants pour leurs classes, ainsi que le **club des jeunes de Versoix** de la « Fosse », qui s'est réorganisé au cours de l'été passé.

Etablissement pour personnes âgées

C'est le 18 mars 1987 que le Conseil municipal unanime a voté le crédit de Fr. 20.240.000,— nécessaire à la réalisation de la **Résidence de Bon-Séjour**. Précisons d'emblée que le budget communal n'en sera pas affecté, la totalité du coût étant couvert par les conventions fédérales et cantonales, le Fonds Livada et un emprunt bancaire modeste.

Ce sera en définitive une entité de droit public, la **Fondation de la commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées**, qui assurera la construction et la gestion de la Résidence, qui comprendra deux immeubles.

Edifiés sur le haut de la parcelle de Bon-Séjour, ils seront bien situés sur un terrain en pente au centre géographique de la commune, dans une zone de verdure moyennement urbanisée, à moins de 600 mètres de Port-Choiseul.

Ils auront un sous-sol et trois étages sur rez, reliés l'un à l'autre en rez par une galerie protégée et, en sous-sol, grâce à un parking souterrain de 84 places, construit aux frais de la commune pour préserver le maximum d'espaces verts alentours.

Grâce à la mise à disposition de chambres individuelles dotées de WC, lavabo et douche, d'un balcon-loggia et, pour 31 chambres, de kitchenettes, chaque résident pourra mener son existence dans l'autonomie la plus large.

De plus, des locaux appropriés et un personnel adéquat permettront la satisfaction des besoins de chacun en matière de vie sociale et culturelle, de soins, d'animation et de stimulation.

Destiné à l'hébergement de 94 personnes âgées au sens de l'assurance-vieillesse fédérale, l'établissement entend garder aussi longtemps que possible les personnes dont l'état de santé viendrait à s'altérer.

En effet, sauf handicap psychique durable perturbant le voisinage, le résident restera jusqu'à la fin de ses jours dans la même chambre.

Enfin, un **foyer de jour** accueillera une quinzaine de personnes âgées vivant chez elles, relativement atteintes dans leur santé, afin de les aider à se maintenir dans leur milieu de vie naturel.

Nous exprimons nos remerciements à M. Dominique Reverdin, architecte mandaté, et à tous ses collaborateurs.

Notre vive reconnaissance s'adresse aux dix-huit membres de la **commission spécialisée** qui, depuis plus de quatre ans, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour guider nos choix.

Le chantier s'ouvrira en automne 1987 et l'entrée en service est prévue pour la fin du printemps 1990.

Service du feu

Durant l'exercice sous revue, **les plus importants sinistres** ont eu lieu au début de l'année 1987. Il s'est agi :

- le 26 janvier, de l'incendie du dépôt d'une entreprise de travaux de jardin et d'arboriculture, contenant du bois et divers produits. Le local situé en sous-sol a beaucoup souffert et un feu intentionnel n'est pas à exclure;
- le 1^{er} février, d'un incendie dans les caves d'un immeuble au chemin de l'Ancien-Péage, où ont été détruits des locaux ainsi que la toiture.

La compagnie a d'autre part été alarmée pour divers sinistres, tels que feux d'appartements, de voitures et inondations.

Les **mutations suivantes** sont intervenues durant l'année :

Ont été admis dans la compagnie : MM. Claude Fankhauser, Pascal Brunner et Adrien Comminot, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Les sapeurs Nicolas Anagnostopoulos, Sandro Cavallero et Edouard Vogeli ont suivi avec succès l'école de sous-officiers et ont été promus au grade de caporal.

Enfin, le sergent André Moret a quitté la compagnie après vingt-neuf ans d'activité. C'est l'occasion ici de le remercier pour son dévouement.

Au 31 décembre 1986, l'**effectif** se composait de quatre officiers, quinze sous-officiers, trente-huit sapeurs et un médecin, soit cinquante-huit hommes au total.

Le **véhicule Renault** commandé à fin 1985 a été livré en décembre 1986. En cours de construction, l'état-major a voulu y apporter plusieurs compléments, notamment une citerne de 1800 litres qui n'était pas prévue à l'origine. Le coût final de l'engin s'élève à environ Fr. 138.000,—. Il a été présenté aux autorités le 14 mars, lors d'une sympathique réunion.

L'importance du matériel, des engins et des véhicules a nécessité un agrandissement des locaux, qui a pu se réaliser en empiétant sur un dépôt de notre service de voirie.

Le compte rendu annuel est l'occasion de remercier l'ensemble de la compagnie pour son **dévouement envers la collectivité**. Ont plus spécialement droit à cette reconnaissance le commandant et les cadres, qui ne ménagent pas leur peine et leur temps afin de maintenir notre service du feu apte à remplir sa mission.

Protection civile

Au 31 décembre 1986, l'effectif des personnes incorporées et instruites est de trois cent soixante, en augmentation de seize par rapport à l'année précédente. La répartition dans les divers services est la suivante :

Chef local	1 personne
Renseignements	21 personnes
Alarme et transmissions	45 personnes
Protection armes chimiques	12 personnes
Abris	60 personnes
Assistance	10 personnes
Pionniers et lutte contre le feu	109 personnes
Sanitaires	66 personnes
Ravitaillement	22 personnes
Autres	14 personnes
Total	360 personnes

Lors des quatre cours organisés, les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. Un cours d'introduction a eu lieu au centre d'instruction de la Ville de Genève, à Richelien.

Le problème de recrutement de cadres supérieurs reste toujours posé. Plusieurs postes, dont celui de suppléant du chef local, ne sont pas encore pourvus. Cette situation alourdit les charges de l'état-major.

Une nouvelle fois, le Conseil administratif reconnaît l'effort constant fourni par M. Albert Jaccard, chef local, et ses collaborateurs.

Il saisit l'occasion de ce compte rendu pour leur exprimer ses remerciements et sa gratitude.

Environnement

La Commission de l'environnement poursuit avec assiduité son importante mission, traitant tour à tour les thèmes les plus variés.

Les entretiens avec la **Direction de l'Aéroport** se poursuivent, complétés par la visite d'installations toujours plus sophistiquées destinées à intensifier la lutte contre le bruit des avions.

Reconnaissant notre rôle de pionnier dans la recherche d'énergies renouvelables de substitution, **M. Jean-Philippe Maître**, président du Département de l'économie publique, a tenu en septembre passé à Versoix une réunion de sensibilisation aux économies d'énergie à l'attention des magistrats des communes genevoises.

Nous faisons partie du groupe de travail Commune-Etat qui en est résulté.

En mars, c'était **M. Pierre Wellhauser**, président du Département de l'intérieur et de l'agriculture, qui nous honorait d'une conférence de presse, mettant tout particulièrement en évidence notre étude de chauffage de la future Résidence de Bon-Séjour. Basée sur le pompage de l'eau de la nappe phréatique et son réchauffement à l'aide d'une pompe à chaleur, elle sera réalisée et opérationnelle dès l'ouverture de la Résidence.

L'étude d'une **installation de compost et biogaz** avance et nous pouvons envisager, avec l'aide de l'Etat vu le montant élevé de l'investissement initial, la construction d'un équipement régional au profit de la rive droite du lac.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La dernière année de cette législature 1983-1987 s'achève.

Dans quelques semaines sortiront des urnes les Autorités législatives et exécutives que nos concitoyens auront élues. Rendons grâce à Dieu de ce qu'ils auront pu, une fois encore, le faire librement et démocratiquement. Le temps d'une brève réflexion, pensons au privilège qui est le nôtre et que tant d'hommes et de femmes, de par le monde, nous envient.

Mais que notre prospérité et que les libertés dont nous jouissons ne nous empêchent pas de nous mobiliser toujours et sans cesse pour les défendre.

Le 10 juillet 1943, en pleine Résistance, le poète René Tavernier écrivait ces quelques vers :

*Il y en a qui prient, il y en a qui fuient,
Il y en a qui maudissent et d'autres réfléchissent,
Courbés sur leur silence, pour entendre le vide.
Il y en a qui confient leur panique à l'espoir,
Il y en a qui s'en foutent et s'endorment le soir
Le sourire aux lèvres.
Et d'autres qui haïssent, d'autres qui font du mal
Pour venger leur propre dénuement.
Et s'abusant eux-mêmes se figurent chanter.
Il y a tous ceux qui s'étourdissent...*

Nous croyons sincèrement que le bonheur doit être défendu, avant même que ne s'annoncent les moments plus difficiles; nous pensons que la prospérité de notre commune, son équilibre et la qualité de son cadre de vie se méritent par un labeur de tous les instants, nous devons en d'autres termes créer avant que de devoir corriger. Mais les voies sont étroites, par exemple, entre le droit au logement et le refus de l'immobilier, les choix écologiques et les possibilités techniques ou financières. Chaque désir revient au sacrifice d'un autre désir : c'est le devoir de l'Autorité élue que d'écouter, de s'informer et de trancher en conscience, de décider en pleine responsabilité.

Ce serait une tâche écrasante pour un homme seul, nous sommes heureusement nombreux à l'empoigner. A l'issue de cette législature, nous rendons hommage à toutes celles et tous ceux qui ont définitivement tourné le dos à l'indifférence et qui la combattent efficacement.

Versois, le 31 mars 1987

Gérard Ramseyer, Maire
Claude Ferrero, Conseiller administratif
Pierre Wicht, Conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1986

ACTIF

PATRIMOINE FINANCIER

Disponibilités	Fr.	Fr.
Caisse	10.538,90	
Chèques postaux	332.713,—	
Banques	3.999.628,56	
Etat de Genève	<u>1.892.357,25</u>	6.235.237,71
Avoirs		
Taxes en dépôt auprès de l'Etat	1.888.512,80	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.454.033,50	
Avoirs bancaires à terme fixe	1.370.000,—	
Débiteurs divers	<u>520.229,70</u>	5.232.776,—
Placements		
Carnets d'épargne	222.857,70	
545 titres de participation de la Banque hypothécaire	408.750,—	
Prêts et avances diverses	247.487,50	
Immeubles et terrains	<u>6.782.319,85</u>	7.661.415,05
Actifs transitoires		213.378,55

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Investissements

Terrains non bâtis	6,—	
Ouvrages de génie civil	6.585.670,80	
Immeubles et terrains	22.107.605,15	
Forêts	18.801,—	
Mobilier, machines, véhicules	<u>359.277,65</u>	29.071.360,60

Prêts et participations permanentes

327 parts de la Banque hypothécaire	817.500,—	
10 parts Coopérative financière des communes genevoises	5.000,—	
Capital de dotation de la Fondation communale Versoix-Centre	1.143.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
1 action Téléphérique du Salève	<u>10.000,—</u>	2.543.250,—

Fonds spéciaux

Actifs divers des fonds spéciaux		<u>4.182.853,95</u>
		<u>55.140.271,86</u>

31 décembre 1986

PASSIF

	Fr.	Fr.
Engagements courants		
Créanciers	57.999,25	
Passif transitoire	<u>79.178,45</u>	137.177,70
Dettes à moyen et long termes		
Emprunts dette publique	10.358.474,60	
Emprunts par obligations, dette publique	<u>7.795.034,70</u>	18.153.509,30
Engagements réservés		259.192,10
Provisions pour dépenses différées		398.932,95
Passifs transitoires		247.107,10
Engagements envers financements spéciaux		
Travaux d'équipement	1.031.377,75	
Travaux d'épuration	200.489,—	
Travaux d'écoulement	542.522,65	
Construction d'abris publics	114.123,40	
Fonds de bienfaisance	243.814,40	
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	<u>229.273,10</u>	2.361.600,30
Fonds spéciaux		
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds des courses scolaires	25.196,05	
— Prix Adrien-Lachenal	1.767,—	
— Fonds Marc-Birkigt	99.788,30	
— Fonds d'entraide	207.197,60	
— Fonds Livada	<u>3.848.905,—</u>	4.182.853,95
Fonds de réserve		
Réserve générale (entièrement engagée)	13.545.627,85	
Centre sportif (engagée)	2.597.221,85	
Pour achats de propriétés	370.000,—	
Pour reconstitution réserve générale	<u>70.000,—</u>	16.582.849,70
Fortune communale		
Solde au 1er janvier 1986	13.454.963,93	
Ajustements au 1er janvier 1986	<u>87.217,83</u>	
	13.542.181,76	
Moins-value de fortune 1986	<u>725.133,—</u>	12.817.048,76
		<u>55.140.271,86</u>

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1986

AUGMENTATIONS

Boni budgétaire 1986	43.831,25
Amortissement de la dette communale consolidée	820.785,55
Remboursement de la dette par budget	37.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	286.402,35
Remboursement de la dette par réserve générale	75.700,—
Augmentation du reliquat des centimes additionnels	23.751,65
Augmentation du reliquat de la taxe professionnelle	66.880,—
Financement de dépenses hors budget :	
— Participation Département de l'intérieur	15.000,—
— Subvention cantonale	28.000,—
— Prélèvement réserve générale	509.964,75
	<u>1.908.165,55</u>

DIMINUTIONS

Amortissements sur immobilisations	2.509.107,95
Augmentation des intérêts courus sur emprunts	43.964,95
Diminution des intérêts courus sur dépôts à terme	10.225,65
Frais d'émission sur emprunt	60.000,—
Don à la commune de Silenen	10.000,—
	<u>2.633.298,55</u>

RÉSULTAT

Moins-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>725.133,—</u>
--	------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1986

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisations	16.383,35
50.29 Recettes administratives diverses	19.824,45
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	8.005.326,75
51.12 Fonds de péréquation financière	796.107,—
51.13 Taxe professionnelle	585.517,—
51.14 Impôt sur gains immobiliers	161.938,15
51.15 Taxes compagnies d'assurances	58.881,10
51.16 Impôts sur bénéfices d'aliénation	188,45
51.31 Redevance des Services Industriels	403.845,30
51.32 Fonds d'équipement communal	537.440,75
51.41 Intérêts des fonds placés	104.297,50
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Recettes diverses	3.505,50
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	7.361,50
53.22 Produit permissions de police	686,—
53.24 Produit des amendes	49.235,55
54. Travaux	
54.29 Recettes diverses	85.912,50
54.31 Subvention routes et canalisations	10.700,—
54.32 Subvention bâtiments et emplacements	19.900,—
54.41 Location immeubles et emplacements	117.181,—
54.42 Redevance concessions cimetière	18.918,60
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	45.757,90
56. Service du feu	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	516,85
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	11.419,20
Total des recettes	11 060.844,40

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	72.000,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	21.550,—
60.11	Salaires de l'ensemble du personnel	1.462.650,25
60.12	Allocations de vie chère	74.268,35
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	114.863,10
60.16	Prestations sociales	290.387,65
60.17	Caisses de compensation	116.041,15
60.18	Indemnités spéciales	33.104,50
60.21	Assurances générales	9.782,40
60.22	Frais administratifs et de bureau	46.717,90
60.23	Frais de port, de téléphone, de chèques postaux	41.421,45
60.24	Frais de déplacements	16.642,80
60.26	Matériel et mobilier administratif	40.000,—
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	29.423,50
60.28	Frais de votations et élections	745,—
60.29	Frais généraux divers	115.929,70
60.31	Allocations aux sociétés communales	10.500,—
60.39	Cotisations et autres allocations	34.424,30

61. Finances

61.11	Contributions foncières	9.530,95
61.21	Achat de terrains, de bâtiments, de titres	37.850,—
61.29	Charges financières diverses	15.000,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	3.400.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	34.655,—
61.41	Intérêts de la dette communale	847.566,85
61.42	Amortissement de la dette communale	820.785,55

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	26.425,—
62.22	Fête des écoles	20.872,05
62.23	Courses scolaires, classes de neige	18.336,50
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	30.085,75
62.26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	20.159,10
62.27	Activités sportives organisées par la commune	583,—
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	34.257,60
62.29	Publication de livres	—,—
62.31	Participations et subventions pour centres de loisirs	10.000,—
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	4.389,—
62.37	Subventions pour activités sportives	50.518,45
62.38	Subventions pour activités culturelles	60.572,35
62.39	Autres subventions et rétrocessions	65.000,—

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	3.724,40
-------	-----------------------------------	----------

64. Travaux

64.21	Levée des ordures	274.070,—
64.22	Frais pour le traitement des ordures	311.983,50
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	46.318,15
64.26	Frais d'outillage et de matériel	32.874,95

A reporter 8.706.010,20

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	8.706.010,20
64.27 Frais d'étude pour travaux		85.506,15
64.31 Participation à l'entretien des lignes de tir		2.286,10
64.41 Entretien des bâtiments communaux		575.106,25
64.42 Services Industriels des bâtiments communaux		86.577,—
64.43 Chauffage des bâtiments communaux		154.088,95
64.44 Assurances des bâtiments communaux		61.284,80
64.46 Mobilier des bâtiments communaux		560,—
64.51 Entretien des emplacements communaux		136.783,90
64.52 Services Industriels des emplacements communaux		23.483,50
64.61 Entretien des routes et canalisations		474.795,55
64.62 Eclairage des chaussées		92.050,50
65. Service social		
65.21 Office social municipal		107.478,45
65.31 Subventions pour garderies, crèches, etc.		80.000,—
65.32 Allocations aux institutions sociales communales		65.700,—
65.33 Allocations aux autres institutions sociales		400,—
65.35 Aide humanitaire		30.000,—
65.38 Versement au fonds de bienfaisance		16.383,35
65.54 Frais pour le restaurant scolaire		73.748,45
66. Service du feu et de secours		
66.11 Indemnités aux sapeurs-pompiers		19.932,—
66.21 Frais divers du service du feu		33.446,05
66.25 Véhicules du service du feu		10.196,75
66.32 Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève		79.390,90
67. Protection civile		
67.21 Frais pour l'organisation des cours		28.379,75
67.29 Frais divers de la protection civile		22.000,—
67.31 Subventions pour dispositifs de protection civile		43.001,55
68. Transports publics communaux		
68.39 Autres subventions et rétrocessions		<u>8.423,—</u>
Total des dépenses		<u>11.017.013,15</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	11.060.844,40
moins :	
Total des dépenses	<u>11.017.013,15</u>
Excédent des recettes	<u>43.831,25</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1985	Augmenta- tions en 1986
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	146.778,—	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	415.976,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	416.789,35	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	476.412,60	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1992	1.000.000,—	350.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	708.120,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1992	1.000.000,—	750.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	522.295,25	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	574.504,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	474.506,90	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises	1981	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.139.149,40	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	1.751.624,65	—,—
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,—	1.085.474,—	—,—
1983	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1993	2.000.000,—	1 800.000,—	—,—
1984	Coopérative Financière des communes genevoises	1994	5.000.000,—	5.000.000,—	—,—
1986	Coopérative financière des communes genevoises	1998	—,—	—,—	2.000.000,—
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
			21.900.000,—	16.011.630,15	2.000.000,—
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
B. Dette communale flottante, publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000 000,—	962.664,70	—,—
			<hr/>	<hr/>	<hr/>

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1986

Amortissements 1986	Solde au 31.12.1986	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1986	Intérêts dus au 31.12.1986
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
34.055,—	112.723,—	5	10.9	7.338,90	1.722,15
61.542,—	354.434,—	4,75	27.12	19.758,85	140,30
61.275,35	355.514,—	5	22.12	20.839,45	395,—
58.512,95	417.899,65	5	15.5	23.820,60	13.059,35
50.000,—	300.000,—	5,25	20.3 - 20.9	18.375,—	4.375,—
86.972,—	621.148,—	5	29.12	35.406,—	86,25
50.000,—	700.000,—	5,5	—	39.399,15	—,—
54.695,70	467.599,55	5	12.12	26.114,75	1.169,—
53.734,—	520.770,—	4,25	30.12	24.416,40	—,—
79.472,20	395.034,70	8,25	25.2	39.146,80	27.611,30
—,—	400.000,—	5	31.12	20.578,35	—,—
12.612,35	1.126.537,05	5	30.3	56.957,45	42.245,15
74.041,—	1.677.583,65	5	22.10	87.581,25	15.843,85
43.873,—	1.041.601,—	4,25	19.11	48.846,35	5.338,20
100.000,—	1.700.000,—	4,25	20.3 - 20.9	78.750,—	21.250,—
—,—	5.000.000,—	5	5.11	250.000,—	38.194,45
—,—	2.000.000,—	4,25	5.5	—,—	55.486,10
<u>820.785,55</u>	<u>17.190.844,60</u>			<u>797.329,30</u>	<u>226.916,10</u>
<u>—,—</u>	<u>962.664,70</u>	5	31.12	<u>49.525,20</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1986		Fr.
Aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	185.000,—
Reconstruction de la halte de Pont-Céard	4. 5.1982	120.000,—
Transformation de la buvette de Port-Choiseul	26. 1.1983	165.000,—
Achat de la propriété chemin de Montfleury	22. 9.1986	1.650.000,—
Construction d'un abri forestier	2. 4.1984	163.000,—
Achat d'un immeuble rue des Dissidents	17. 6.1985	100.000,—
Allocation à la commune de Silenen	16.12.1985	10.000,—
Remboursement dette Ville de Genève	3.11.1986	75.700,—
		<u>2.468.700,—</u>
 B. Crédits en cours en 1986		
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Collecteur de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		<u>800.000,—</u>
		1.800.000,—
Place du Bourg et rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000,—
		<u>310.000,—</u>
		990.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Parc à voitures de Bon-Séjour	17. 5.1983	380.000,—
		<u>380.000,—</u>
		1.050.000,—
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
Rénovation du bâtiment central de Bon-Séjour	21. 3.1983	605.000,—
Collecteur de la route de Sauverny	17. 5.1983	254.000,—
Quai de transbordement des wagons CFF	17. 5.1983	120.000,—
Reconstruction immeuble route de Suisse n° 25	19.12.1983	790.000,—
Etude n° 2 Centre sportif	17. 5.1983	170.000,—
Construction première étape Centre sportif	28. 5.1984	8.961.000,—
	28.10.1985	200.000,—
	28.10.1985	40.000,—
	23. 6.1986	403.000,—
		<u>403.000,—</u>
		9.604.000,—
		<u>9.604.000,—</u>
	A reporter	16.239.000,—

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1985	Paiements effectués en 1986	Total payé au 31.12.1986	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
réserve générale	25.761,40	—,—	25.761,40	159.238,60
réserve générale	117.598,—	2.104,—	119.702,—	298,—
compte de dépôt Etat	208.679,90	(43.679,90)	165.000,—	—,—
emprunt	—,—	1.650.000,—	1.650.000,—	—,—
réserve générale	126.424,35	16.077,—	142.501,35	20.498,65
réserve générale	—,—	100.000,—	100.000,—	—,—
compte de dépôt Etat	—,—	10.000,—	10.000,—	—,—
réserve générale	—,—	75.700,—	75.700,—	—,—
	<u>478.463,65</u>	<u>1.810.201,10</u>	<u>2.288.664,75</u>	<u>180.035,25</u>
emprunt	566.627,85	(2.329,10)	564.298,75	(114.298,75)
emprunt	321.114,—	(74.000,—)	247.114,—	23.886,—
réserve générale emprunt	2.282.670,80	(596.550,—)	1.686.120,80	113.879,20
réserve générale réserve générale	1.248.507,85	—,—	1.248.507,85	(258.507,85)
réserve générale réserve générale	711.621,55	307.497,65	1.019.119,20	30.880,80
réserve générale	170.242,65	12.192,30	182.434,95	(47.434,95)
réserve générale	619.924,85	—,—	619.924,85	(14.924,85)
réserve générale	198.325,—	—,—	198.325,—	55.675,—
réserve générale	—,—	—,—	—,—	120.000,—
réserve générale	790.002,85	45.207,—	835.209,85	(45.209,85)
réserve Centre sportif	240.796,—	—,—	240.796,—	(70.796,—)
réserve Centre sportif + emprunt				
réserve Centre sportif + emprunt				
réserve Centre sportif + emprunt				
réserve Centre sportif + emprunt				
	<u>183.555,—</u>	<u>4.605.136,85</u>	<u>4.788.691,85</u>	<u>4.815.308,15</u>
	<u>7.333.388,40</u>	<u>4.297.154,70</u>	<u>11.630.543,10</u>	<u>4.608.456,90</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
		Fr.
Report		16.239.000,—
Etude pour la construction d'une maison pour personnes âgées	18. 6.1984 22. 9.1986	550.000,— <u>390.000,—</u>
		940.000,—
Construction du bâtiment scolaire Montfleury II	18. 6.1984	3.350.000,—
Collecteur des eaux usées du Nant-de-Braille	18. 6.1984	518.000,—
Rénovation de la maison du Charron	17. 6.1985	1.537.000,—
Aménagement d'un local à Montfleury	23. 9.1985	70.000,—
Achat d'un véhicule pour le service du feu	18.11.1985	115.000,—
Collecteur de l'avenue Louis-Yung, première étape	17. 6.1985	997.000,—
Frais consécutifs à la route d'évitement du Bourg	17. 2.1986	400.000,—
Statue Berindei	17. 2.1986	45.000,—
Aménagement du port de la Mairie	17. 2.1986	120.000,—
Collecteur de l'avenue Vernes	24. 3.1986	742.000,—
Piste cyclable route de Saint-Loup	24. 3.1986	70.000,—
Acquisition de matériel informatique	28. 4.1986	200.000,—
Aménagement de Richelien	28. 4.1986	70.000,—
Pavillon Ami-Argand I	26. 5.1986	100.000,—
Salle de gymnastique de Bon-Séjour	26. 5.1986	135.000,—
Raccordement au collecteur de Genthod	23. 6.1986	236.196,—
Collecteur du Château des Chavannes	22. 9.1986	148.000,—
Collecteur de la route de Sauvigny	22. 9.1986	-225.000,—
Réfection du canal	22. 9.1986	78.000,—
Aménagement intérieur du bâtiment rue des Dissidents	3.11.1986	600.000,—
Ferme de Bon-Séjour	3.11.1986	1.860.000,—
Augmentation du capital social BCG	17.11.1986	163.500,—
Aménagement de la galette basse de Bon-Séjour	15.12.1986	<u>270.000,—</u>
		<u>29.228.696,—</u>
	TOTAUX	<u><u>31.697.396,—</u></u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1985	Paielements effectués en 1986	Total payé au 31.12.1986	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	7.333.388,40	4.297.154,70	11.630.543,10	4.608.456,90
réserve générale				
réserve générale	290.213,40	271.992,95	562.206,35	377.793,65
réserve générale	2.303.902,30	545.597,95	2.849.500,25	500.499,75
réserve générale	—,—	434.003,75	434.003,75	83.996,25
emprunt	89.275,—	303.434,50	392.709,50	1.144.290,50
réserve générale	15.510,—	35.130,—	50.640,—	19.360,—
réserve générale	—,—	80.000,—	80.000,—	35.000,—
emprunt	124.825,—	564.184,70	689.009,70	307.990,30
réserve générale	—,—	329.221,85	329.221,85	70.778,15
fonds de décoration	—,—	43.628,50	43.628,50	1.371,50
réserve générale	—,—	—,—	—,—	120.000,—
réserve générale	—,—	184.935,60	184.935,60	557.064,40
réserve générale	—,—	—,—	—,—	70.000,—
compte de dépôt Etat	—,—	208.724,15	208.724,15	(8.724,15)
réserve générale	—,—	—,—	—,—	70.000,—
disponible BCG	—,—	100.196,—	100.196,—	(196,—)
disponible BCG	—,—	107.650,—	107.650,—	27.350,—
taxes d'écoulement	—,—	—,—	—,—	236.196,—
réserve générale	—,—	12.350,10	12.350,10	135.649,90
taxes d'écoulement	—,—	—,—	—,—	225.000,—
réserve générale	—,—	—,—	—,—	78.000,—
compte invest. 1987	—,—	—,—	—,—	600.000,—
compte invest. 1987	—,—	127.446,—	127.446,—	1.732.554,—
compte invest. 1987	—,—	—,—	—,—	163.500,—
compte invest. 1987	—,—	—,—	—,—	270.000,—
	<u>10.157.114,10</u>	<u>7.645.650,75</u>	<u>17.802.764,85</u>	<u>11.425.931,15</u>
	<u>10.635.577,75</u>	<u>9.455.851,85</u>	<u>20.091.429,60</u>	<u>11.605.966,40</u>

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1986	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		7.819.295,—
— par centime		156.386,—
Personnes morales :		
— total		186.031,—
— par centime		3.720,—
Ensemble :		
— total	7.200.000,—	8.005.326,—
— par centime	144.000,—	160.106,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.793,—
1981	7747	95.000,—	104.203,—
1982	8134	105.000,—	109.433,—
1983	8196	115.000,—	119.188,—
1984	8231	125.000,—	144.383,—
1985	8468	136.000,—	157.993,—
1986	8693	144.000,—	160.106,—

FONDS SPÉCIAUX

Fonds des courses scolaires

	Fr.
Solde au 1er janvier 1986	24.272,80
Recettes 1986 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>923,25</u>
Capital au 31 décembre 1986	<u>25.196,05</u>

Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1er janvier 1986	1.703,75
Recettes 1986 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>63,25</u>
Capital au 31 décembre 1986	<u>1.767,—</u>

Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1er janvier 1986	96.823,40
Recettes 1986 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>2.964,90</u>
Capital au 31 décembre 1986	<u>99.788,30</u>

Fonds d'entraide

Solde au 1er janvier 1986	206.579,20
Recettes 1986 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>8.532,40</u>
	215.111,60
Prélèvement paquets de Noël 1985	<u>7.914,—</u>
Capital au 31 décembre 1986	<u>207.197,60</u>

Fonds Livada

Solde au 1er janvier 1986	3.725.818,80
Recettes 1986 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>123.149,05</u>
	3.848.967,85
Dépenses 1986 : frais	<u>62,85</u>
Capital au 31 décembre 1986	<u>3.848.905,—</u>

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1986 établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1986.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1986 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Afin de préparer l'introduction du nouveau modèle de comptes qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987, les comptes de bilan ont été présentés au 31 décembre 1986 selon la présentation et les normes de ce nouveau modèle de comptes.

Cette façon de procéder a entraîné une reclassification des tableaux d'amortissements pour les investissements. Ce travail a été effectué par M. J. Sutter, du Département de l'intérieur et de l'agriculture, en collaboration avec les services comptables de la Mairie.

Le principe d'amortissement qui a été choisi est un taux d'amortissement constant sur une durée d'utilisation estimée de l'investissement, l'amortissement intervenant dès le budget suivant.

Nous relevons que selon le principe de l'échéance du nouveau modèle de comptes, le respect d'étanchéité des exercices devra être plus strict qu'actuellement, et toutes les prestations déjà facturées par des tiers, ainsi que les charges ou produits de l'année, devront être englobés dans les engagements ou créances de la commune.

Au cours de l'exercice 1986, le fonds de bienfaisance a été intégré à la comptabilité de la commune, contrairement aux années précédentes.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité notre tâche. Nous les en remercions.

Les comparaisons des comptes 1985 avec ceux de 1986 ont été effectuées comme les années précédentes, mais en tenant compte de la présentation selon le nouveau modèle de comptes pour les comptes de bilan.

Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

Actif	31.12.1985	31.12.1986
	Fr.	Fr.
PATRIMOINE FINANCIER		
Disponibilités	3.415.104,61	4.342.880,46
Compte de dépôts auprès de l'Etat . .	5.191.959,05	2.233.049,—
Comptes courants	1.751.938,70	1.933.213,40
Impôt à encaisser	1.650.716,92	1.454.033,50
Autres débiteurs	258.871,40	134.837,35
Avoirs à terme fixe	2.870.000,—	1.370.000,—
Placements	214.533,65	222.857,70
Actions et parts sociales	408.750,—	408.750,—
Prêts	237.100,—	247.487,50
Immeubles locatifs, terrains de réserve	5.089.112,85	6.782.319,85
Comptes transitoires	285.989,70	213.378,55
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Terrains non bâtis	235.541,—	6,—
Ouvrage de génie civil, travaux en cours	3.710.774,35	6.585.670,80
Terrains bâtis	20.688.790,95	22.107.605,15
Forêts	270.832,50	18.801,—
Mobilier, machines, véhicules	2.006,—	359.277,65
Prêts et participations permanentes . .	1.520.250,—	2.543.250,—
Total de l'actif	<u>47.802.271,68</u>	<u>50.957.417,91</u>
Passif		
ENGAGEMENTS		
Créanciers et passifs transitoires . . .	303.262,75	115.554,70
Autres engagements	8.441,—	21.623,—
Reconnaissance de dettes	11.099.787,95	10.358.474,60
Emprunts par obligation	5.874.506,90	7.795.034,70
Autres dettes à moyen et long termes .	113.550,—	—,—
Fonds et Fondation	275.439,50	259.192,10
Provisions	484.008,15	398.932,95
Intérêts	182.951,15	226.916,10
Autres comptes transitoires	95.593,—	20.191,—
FINANCEMENTS SPÉCIAUX		
Engagements	2.111.252,90	2.361.600,30
FORTUNE		
Fortune nette	27.253.478,38	29.399.898,46
Total du passif	<u>47.802.271,68</u>	<u>50.957.417,91</u>

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

	Comptes 1985	Comptes 1986	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	53.854,15	36.207,80	(17.646,35)
Finances :			
— Centimes additionnels commu- naux	7.899.674,35	8.005.326,75	105.652,40
— Fonds de péréquation finan- cière	767.931,—	796.107,—	28.176,—
— Taxe profes. communale	2.880,—	585.517,—	582.637,—
— Parts sur impôts gains im- mobiliers	208.683,—	161.938,15	(46.744,85)
— Redevances des Services industriels	365.013,35	403.845,30	38.831,95
— Fonds d'équipement com- munal	818.455,55	537.440,75	(281.014,80)
— Divers	62.386,55	59.069,55	(3.317,—)
— Intérêts sur fonds de placement	102.730,—	104.297,50	1.567,50
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	6.931,40	3.505,50	(3.425,90)
Police municipale, état civil	36.528,75	57.283,05	20.754,30
Travaux publics	161.646,05	252.612,10	90.966,05
Service social	34.775,60	45.757,90	10.982,30
Service du feu et de secours	694,80	516,85	(177,95)
Protection civile	17.888,45	11.419,20	(6.469,25)
	10.540.073,—	11.060.844,40	520.771,40
Dépenses			
Administration	2.298.917,05	2.530.452,05	231.535,—
Finances :			
— Intérêts de la dette commu- nale	904.487,55	847.566,85	(56.920,70)
— Autres charges fin. div.	15.000,—	15.000,—	,—
— Amortissement de la dette communale	783.089,95	820.785,55	37.695,60
— Attribution au fonds de réserve	3.300.000,—	3.400.000,—	100.000,—
— Achat terrains, bâtiments, titres	37.850,—	37.850,—	,—
— Compensation financière aux communes frontalières	41.164,—	34.655,—	(6.509,—)
— Contributions foncières	9.530,95	9.530,95	,—
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	280.633,20	341.198,80	60.565,60
Police municipale, état civil	2.641,10	3.724,40	1.083,30
Travaux publics	2.261.697,80	2.357.769,30	96.071,50
Service social	332.610,30	373.710,25	41.099,95
Service du feu	114.131,75	142.965,70	28.833,95
Protection civile	109.653,60	93.381,30	(16.272,30)
Transports publics	,—	8.423,—	8.423,—
	10.491.407,25	11.017.013,15	525.605,90
Excédent des recettes	48.665,75	43.831,25	(4.834,50)

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1986 dégage un excédent de recettes de Fr. 43.831,25, alors qu'il était de Fr. 48.665,75 au 31 décembre 1985. La diminution de Fr. 4.834,50 résulte des variations suivantes par rapport à l'exercice 1985 :

Accroissement des recettes	Fr. 520.771,40
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 525.605,90
	<u>Fr. (4.834,50)</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1985, avaient été de l'ordre de Fr. 1.118.600,— pour les recettes et Fr. 1.140.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1986 s'est élevé à Fr. 3.400.000,— contre Fr. 3.300.000,— en 1985, soit une augmentation de Fr. 100.000,—. Elle est cependant supérieure de Fr. 1.569.100,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 805.326,75 au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les dix dernières années sont mentionnés dans les états financiers.

Conclusions

A la suite de nos travaux de vérification, nous n'avons pas d'autres remarques à formuler que celles qui sont mentionnées dans le corps du présent rapport et sommes à même de constater que :

- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude;
- le bilan, le compte des variations de fortune et le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1986 figurant en annexe sont exacts;
- la comptabilité reflète bien la situation financière de la Commune au 31 décembre 1986.

Au vu de ce qui précède, nous sommes en mesure de proposer l'approbation des comptes de l'exercice 1986.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et certifions que nous l'avons établi sur la base des livres et documents qui nous ont été soumis.

Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant notre mission ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 28 avril 1987.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Yves Bourquin

Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 6 mai 1987 après vérification des comptes de l'exercice 1986

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 6 mai 1987, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1986.

Etaient présents :

MM. Gérard Ramseyer, maire, Claude Ferrero et Pierre Wicht, conseillers administratifs;

M. Daniel Conti, président, Mme Micheline Pernet, MM. Bernard Levrat, Samuel May, Pierre Meyll et René Schneckenburger, conseillers municipaux;

MM. Yves Bourquin, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire général, et Eric Forestier, responsable de la comptabilité.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 9.542.000,—	Fr. 11.060.844,40
Aux dépenses	Fr. 9.542.000,—	Fr. 11.017.013,15

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 43.831,25 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution au fonds de réserve de Fr. 3.400.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.

La plus-value des recettes se monte à Fr. 1.518.844,—.

Le bilan au 31 décembre 1986 comporte un actif de	Fr. 50.957.417,91
un passif de	Fr. 21.557.519,45
laissant apparaître une fortune communale de	Fr. 29.399.898,46
La dette communale s'élève à	Fr. 18.153.509,30

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances, par 5 voix et 1 abstention, est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif.

La commission remercie la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales pour son rapport très détaillé qui facilite son travail de vérification. Elle félicite également les employés communaux pour le travail accompli.

En outre, après avoir étudié la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 3.400.000,— de la façon suivante :

- Fr. 50.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 3.350.000,— au fonds de réserve générale.

Le rapporteur : Bernard LEVRAT

Séance du Conseil municipal du 11 mai 1987
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu financier de l'exercice 1986,
Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 28 avril 1987, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1986,
Vu le rapport de la commission des finances du 6 mai 1987,
par 16 voix et 2 abstentions

d é c i d e :

1. Les comptes de l'exercice 1986, avec :

aux recettes	Fr. 11.060.844,40
aux dépenses	Fr. 11.017.013,15
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 43.831,25</u>

sont adoptés.
2. De répartir l'attribution de Fr. 3.400.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :

— au fonds de décoration	Fr. 50.000,—
— de laisser à la réserve générale	Fr. 3.350.000,—
3. De donner décharge au Conseil administratif, avec remerciements pour sa gestion des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Jean-Pierre PICCOT

Président du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonage. — Maître ramoneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : Mme Gerber, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mlle Maréchal, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Chapuis, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury I : Mme De Anna, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Montfleury II : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 47 21.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauverny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs	Mme Ruth Lanzoni	55 43 54
Sapeurs-pompiers	Cap. Gilbert Alessi	55 16 53
Sauvetage du Léman	M. Christian Steigmeier	32 21 11

De quartiers et autres

Aslocœur	M. Pierre Härtel	55 27 96
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	55 12 36
Cité Choiseul	M. Pierre Wasser	55 43 71
Le Domaine	M. Michel Jaeggli	55 26 17
Montfleury	M. Georges-Alain Vuille	55 57 03
Pont-Céard 11-13-15	Mme Rosa Bovy	55 43 41
Richelien	M. Daniel Meylan	55 35 92
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	55 36 25
Commerçants et artisans de Versoix A.A.	M. Norbert Dunand	55 13 96
	Mme Catherine Röthlisberger	55 15 28

Jeunesse

Association « Le Rado » (12-18 ans)	M. Michel Jaeggli	55 26 17
Club « La Fosse » (plus de 15 ans)		
Groupe scout de Saint-Loup	M. Niofas Levrat	55 11 56
Scouts d'Europe	Mlle Nicole Seyfried	55 40 28
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	Mme Yolande Härtel	55 27 96
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M. Francis Snoeckx	55 23 90
Association Colonies de Vacances	Mme Lise Rey	55 47 01

Culture et loisirs

Alroma (théâtre)	Mme Denise Falconnet	55 25 61
Amis de la Musique Municipale	M. Jean Forestier	55 15 93
Association Ecole & Quartier	Secrétariat	55 56 81
Club des Aînés	Mme Andrée Cuenin	55 22 35
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	55 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	55 21 69
Costumes genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Dames paysannes	Mme Rosette Courtois	55 43 16
Groupement artistique G.A.A.V.	M. Philippe Janin	55 48 18
Versoix Model-Club	M. Marc Meier	74 13 86
Musique Municipale	M. Jean-Paul Amiet	55 29 67
Portugais de Versoix	M. Cesar Dias	55 10 46
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schrickler	55 28 67
Traine-matîn de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	33 52 67

Sports

Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Basket-Club		
Cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Club nautique	M. Charles Vultier	64 37 81
Courses de lévriers	M. Jean-Pierre Bürk	55 42 20
Football-Club	M. Raymond Lacroix	55 24 28
Gymnastique (FSG)	M. Claude Genequand	55 20 18
Gymnastique-Dames	Mme Monique Escoffey	55 25 51
Gymnastique-Dames II	Mme Josette Pouilly	55 11 53
Judo-Club	M. Robert Cuénod	92 20 95
Quilles	M. Maurice Abbé	82 73 19
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Squash-Club	M. Philippe Grenier	55 21 35
Tennis-Club	M. René Schneckenburger	55 31 95
Tennis de table	M. Louis Jost	55 30 94
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18